



Secrétariat Général

No 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012**Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Maryelle Budry, Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Arthur Chiorino, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michael Papparou, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Andréa Rossi, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : M. Mario Conti

Le Président salue la présence de Mme la Maire, des deux Conseillers administratifs, du Secrétaire général, de la mémorialiste, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2012
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Délibération administrative **48-2012 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour le projet de 10 stations de vélos en libre service sur le territoire de la Ville de Carouge
5. Délibération administrative **49-2012 P** : proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment communal destiné à accueillir les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches, des locaux de musique et de sociétés ainsi que des locaux d'archives municipales et d'archives de la vie privée
6. Délibération administrative **51-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2013, aux taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
7. Délibération administrative **52-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
8. Délibération administrative **53-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013
- Propositions des membres du Conseil municipal**
9. Motions
 1. Motion **10-2012 R** : pour la création d'une crèche de type "Low-Cost"
10. Postulats
11. Résolutions

12. Questions

Le Président excuse M. Conti qui ne peut pas être présent ce soir.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2012**

Le procès-verbal est accepté à par 26 oui et 4 abstentions.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals a 4 communications. Pour la première, elle a le plaisir de présenter trois nouveaux membres du personnel.

Monsieur Jan LAFFELY, engagé en qualité d'agent de police municipale dès le 1er mars à 100%.

Monsieur Florian MORIGGIA engagé en qualité d'agent de police municipale dès le 1^{er} octobre à 100%.

Monsieur Thierry CURRAT engagé en qualité d'agent de police municipale dès le 1^{er} octobre à 100%.

La deuxième communication concerne les concerts d'automne 2012

Comme chaque année, les concerts d'automne offrent trois rendez-vous gratuits et de qualité. Le premier concert aura lieu le dimanche 4 novembre à 17h00 à l'église Sainte-Croix où la Camerata Vénia, dirigée par Gleb Skvortsov interprétera, avec des solistes, la symphonie no 7 en mi majeur de Anton Bruckner. Le deuxième concert aura lieu le 11 novembre au Temple de Carouge à 17h00, où le Lauréat de la bourse Marescoti-Ville de Carouge 2012, jeune clarinettiste, Damien Bachmann offrira, avec le quatuor terpsycordes et le pianiste François-xavier Poizat, un programme remarquable autour de Von Weber Poulenc et Mozart. Le troisième concert aura lieu également au Temple de Carouge le 18 novembre à 17h00 par le cœur des vocalistes romands dans un programme d'une messe et de motets de Jean-Sébastien Bach.

La troisième communication concerne l'Espace de Vie Infantile des Epinettes

Mme De Haller Kellerhals a le plaisir d'informer les membres que, suite à la demande du Conseil administratif, l'Office fédéral des assurances sociales va contribuer au financement des 74 nouvelles places de l'Espace de Vie Infantile des Epinettes, à hauteur de CHF 5000.- annuels par place, durant 2 ans.

Par ailleurs, elle se réjouit de célébrer avec, elle l'espère, la plus grande partie des membres du Conseil municipal, l'inauguration de l'Espace de vie infantile des Epinettes, qui aura lieu le mercredi 31 octobre à 18h.

Les membres ont tous reçu une invitation et elle attire leur attention sur le fait qu'une réponse de leur part est attendue, afin de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions.

La quatrième communication concerne la Cour des comptes

En complément à la communication effectuée sur le même sujet lors de la séance du Conseil municipal du mois dernier et dans un esprit de transparence complète, le Conseil administratif informe les membres que la Cour des Comptes a fait part, le 10 octobre, à la Ville de Carouge qu'elle entendait donner suite à la dénonciation effectuée par une formation politique durant l'été.

Il n'est pas habituel qu'une communication intervienne sur les actions de la Cour des comptes, mais au vu de la teneur publique et médiatique qui a été donnée à la dénonciation par leurs auteurs, c'est avec l'accord de la Cour des comptes que le Conseil administratif tient le Conseil municipal informé.

Le Conseil administratif se réjouit de cette entrée en matière de la Cour des comptes puisqu'il a clairement indiqué au mois de juin déjà à la Cour que si elle ne donnait pas suite, des dispositions internes seraient prises afin de ne laisser planer aucun doute.

La décision d'entrée en matière de la Cour ne préjuge en rien du contenu des accusations. Pour le Conseil administratif, un regard externe constructif porté sur notre administration peut d'une part contribuer à une amélioration des prestations, mais aussi et surtout assurer qu'une telle dénonciation publique lancée sans l'appui d'aucun fait avéré et avec d'obscurs objectifs ne puisse jeter indistinctement le trouble et l'opprobre sur les services et les collaboratrices et collaborateurs de notre administration.

Comme c'est le cas lors des interventions de la Cour des comptes, il ne sera fait aucune communication sur le sujet, ceci jusqu'à la publication du rapport qui lui fera suite.

Communications de Mme Lammar

Mme Lammar déclare qu'au vu des informations qu'elle va donner sur le budget, elle n'a qu'une seule communication concernant la taxe d'équipement.

Suite à la parution de l'audit de la Cour des comptes sur la taxe d'équipement, dont la Tribune de Genève s'est fait l'écho récemment, le Conseil administratif tient à faire quelques remarques.

En effet, le montant mentionné dans le rapport n'est pas de l'argent perdu par la Ville. Cet argent apparaît dans les comptes du bilan.

A noter également, que ce montant apparaît clairement dans les documents remis lors du bouclage 2011, sous la rubrique des financements spéciaux.

Selon le rapport, les recommandations de la Cour concernent le département de l'urbanisme cantonal. Carouge, lors de futures délibérations réclamera les subventions nécessaires selon les critères d'attribution. Les services de l'administration carougeoise établiront une procédure clairement définie dans l'attente d'une révision de la part du département de l'urbanisme cantonal, suite aux recommandations de la Cour.

Communications de M. Walder

La première communication est une bonne nouvelle et il à le plaisir d'informer les membres que la ville de Carouge a reçu récemment plusieurs prix en matière de développement durable :

En premier lieu, nous sommes la première des Villes Romandes à avoir reçu le prix "commune amie des forêts anciennes" d'un montant de CHF 5'000.- du Fond Bruno Manser avec le soutien de l'Office Fédéral du Territoire. Ce prix récompense les efforts entrepris par notre ville dans l'économie de papier avec des mesures telles que la réduction des impressions non nécessaires et la généralisation du recto verso. Mais aussi pour sa politique d'approvisionnement, tant du papier recyclé que du bois, pour la construction qui est systématiquement certifiée. Toutes ces mesures visent bien à préserver ce qu'il reste encore de forêts anciennes et pluviales. Les CHF 5'000.- seront utilisés pour la réalisation et production d'une brochure bande dessinée racontant les histoires d'Adèle et Barnabé destinée aux tout petits.

Nous avons également reçu hier deux prix décernés par la société genevoise d'horticulture qui récompensent nos jardiniers carougeois. D'abord le deuxième prix des villes fleuries dans la catégorie des villes de plus de 15'000 habitants. Et ensuite le prix pro-natura 2012. Celui-ci récompense chaque année une commune ou une ville ayant fait des efforts particuliers, concernant le développement durable ou d'un projet global d'écologie dans le domaine des espaces verts. La ville de Carouge a ainsi été saluée pour son effort constant et durable, de ses projets écologiques. Tout particulièrement pour ses projets de prairies fleuries et de prairies sèches, l'installation de ruches sur la toiture du bâtiment transport, voirie et environnement et la pose de nichoirs à mésanges bleues, afin de lutter écologiquement contre la teigne du marronnier. Il a été particulièrement remarqué la création de la plus grande prairie sèche de Suisse, le long de la rue Nicolas le vieux avec sa plantation de 6000 plantes rudérales indigènes.

Il tient à féliciter les différents services de l'administration qui, par leur engagement et leur professionnalisme, ont permis à notre ville d'obtenir ces prix.

La deuxième communication concerne l'encouragement à l'assainissement thermique des bâtiments privés.

Comme il l'annonçait lors du Conseil municipal du 28 février 2012, la Ville de Carouge a lancé une action pour encourager les propriétaires de petits bâtiments à assainir leur(s) bien(s) suite à la motion intitulée "Rôle de la commune de Carouge en tant qu'acteur de proximité dans le domaine de l'énergie", motion qui avait été acceptée à l'unanimité le 30 juin 2011.

En collaboration avec le Service cantonal de l'Energie et l'association Ecobuilding, elle a proposé un diagnostic énergétique ainsi que des ateliers d'accompagnement à la rénovation thermique à un prix attractif. 28 personnes se sont inscrites pour effectuer un audit énergétique de leur bâtiment et autant de propriétaires ont pris part à l'atelier. Le public-cible a été atteint puisque les participants étaient en grande partie de petits propriétaires. Cette action ne sera toutefois pas reconduite en 2013 car le ScanE propose maintenant une action relativement similaire, à savoir des éco-conseils accompagnés de subventions aux propriétaires privés suite à leur thermographie aérienne.

La troisième communication concerne le résultat du programme Robin des Watts à l'école des Pervenches

Comme nous vous l'annoncions lors du Conseil municipal du 28 février 2012, l'école des Pervenches a participé à une opération Robin des Watts qui consiste à sensibiliser les élèves et enseignants à une utilisation sobre de l'énergie dans leur bâtiment scolaire et à la maison. La Ville de Carouge est heureuse d'annoncer que, lors de la Journée énergie solidaire du 16 mars, une économie de 27% d'électricité a été observée, uniquement due à un comportement parcimonieux de l'électricité par les usagers. Cette baisse de la consommation s'est poursuivie et 1555 kWh ont été économisés jusqu'à fin juin ; ce qui correspond à un montant de CHF 363.--.

La quatrième communication concerne l'atelier jardinage favorisant la biodiversité

Suite à la demande d'un membre de la commission du développement durable du 17 janvier 2012 de mener des actions en faveur de la biodiversité, un atelier d'initiation au jardinage biologique en collaboration avec Projets Découverte a été proposé aux habitants le 26 juin dernier. Cet atelier a remporté un grand succès autant au niveau du nombre d'inscrits que du taux de satisfaction des participants. Un tel atelier sera à nouveau proposé aux habitants l'année prochaine.

La cinquième communication concerne l'état des lieux des audits "électricité" auprès de 50 petites arcades commerciales

Comme annoncé lors du Conseil municipal de février, la Ville de Carouge a fait réaliser des audits sur l'électricité auprès de 50 petites arcades commerciales avec proposition d'améliorations simples. Cette action a été réalisée en collaboration avec les Services industriels de Genève et Terragir. Les résultats démontrent qu'il serait possible de diminuer de plus de 30% la consommation électrique globale avec de petites mesures, notamment en remplaçant les ampoules en place par des fluocompactes ou LEDs. L'économie financière globale estimée atteindrait plus de CHF 40'000.- par année. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les commerces visités mettent en pratique les conseils donnés.

La sixième communication concerne le marché

Lors d'une récente commission des pétitions traitant du règlement des glaciers, il avait été demandé par un membre de cette commission, sans contestation des autres commissaires présents, d'intégrer dans la révision en cours sur le règlement des marchés la question de la consommation de produits sur place et tout particulièrement la question de la consommation d'alcool et l'égalité de traitement avec les cafés et les glaciers.

Dans le cadre de nos discussions régulières avec les marchands, nous étions déjà en train d'élaborer un règlement intégrant plusieurs éléments nouveaux et une clarification des règles.

Nous avons par exemple intégré la priorité pour l'attribution des places au ticket pour les marchands de produits alimentaires. Nous avons également établi que les marchands acceptés pour un type de produits devaient s'y tenir ou alors faire la demande pour vendre d'autres produits.

En ce qui concerne les préoccupations des commissaires et notre constatation qu'effectivement l'espace dévolu aux terrasses et à la consommation d'alcool sur le marché augmente régulièrement, nous avons proposé une limitation de la consommation au stand en supprimant l'autorisation des terrasses. Cela répondait au besoin des marchands de pouvoir faire goûter leurs produits et garder la convivialité renommée de notre marché tout en évitant une trop grande concurrence avec les restaurants, bars et glaciers du secteur. Pour rappel, les espaces dévolus aux terrasses pour les restaurants et bars sont calculés en regard de leurs espaces intérieurs ce qui n'est évidemment pas le cas pour les marchands.

Suite à ces discussions, les marchands participant depuis de longues années au marché de Carouge et bénéficiant de terrasses ont exprimé leur inquiétude quant à cet article du règlement. C'est ce qu'ils ont écrit récemment à votre Président sous forme de pétition.

Nous nous réjouissons de ce courrier car cela permettra, si vous le souhaitez, qu'ils soient auditionnés pour que le Conseil municipal puisse formuler clairement ses recommandations au Conseil administratif sur le sujet.

Pour le Conseil administratif, il est devenu nécessaire de définir clairement le cadre en ce qui concerne la consommation sur le marché et ses terrasses. Toutefois, il ne veut pas que cela se passe dans un climat de conflit corporatiste opposant les différents acteurs de la société civile qui tous, à leur manière, participent au rayonnement de Carouge.

Ainsi, le Conseil administratif souhaite que le nouveau règlement s'établisse de façon concertée et le plus largement possible afin de trouver la solution la plus adéquate pour tous, y compris pour les marchands.

C'est pourquoi, en attendant que votre Conseil traite la pétition qui vous sera soumise, le Conseil administratif a décidé de suspendre l'introduction de ce nouveau règlement.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne les dates pour les séances du Conseil municipal en 2013. Celles-ci ont été validées par le bureau et transmises à tous les partis.

La deuxième communication concerne un courrier d'une riveraine de la Place de l'Octroi, adressé au Conseil administratif et au Conseil municipal.

Le Président demande à la secrétaire d'en faire lecture :

Carouge le 25 septembre 2012

Objet : nuisances à la Place de l'Octroi

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis presque vingt ans, j'habite au 15 de la place de l'Octroi.

Vous le savez, cette place est le rendez-vous des fêtards qui viennent au petit matin se sustenter à la boulangerie le Fournil de Carouge. Elle n'est donc pas uniquement un lieu de passage mais un lieu d'arrêt pour cette charmante jeunesse bourrée d'alcool et autres substances idiotifiantes qui a juste envie de manger et de gueuler un bon coup, histoire de réveiller toute la place de l'Octroi.

Divers dommages collatéraux sont directement liés à l'ouverture de cette boulangerie qui sert à manger dès deux heures du matin :

- ✓ Dégradation des plantations dans les bacs installés par la commune,*
- ✓ Dommages à des motos, scooters parkés sur la place,*
- ✓ Jet de détritus sur toute la place qui ressemble le samedi matin et le dimanche matin à une grande poubelle (sacs de la boulangerie, restes de nourriture, canettes, bouteilles, etc),*
- ✓ Nuisances sonores (hurlements, bagarres, etc),*
- ✓ Parfois bris de verre dans la fontaine de la place dans laquelle les enfants aiment à faire trempette en été.*

Depuis vingt ans, nous ne pouvons que constater l'augmentation de ces nuisances.

Dimanche 23 septembre, vers 5 h00 du matin, en pleine préparation de voyage, j'étais en train de travailler dans mon salon lorsqu'un projectile l'a traversé et est venu briser une petite vitrine qui se trouve dans l'angle opposé (en l'occurrence, une bouteille de coca à moitié pleine et mal fermée). Mon salon fait environ vingt mètres carrés, c'est dire la force avec laquelle le projectile a été envoyé depuis l'extérieur.

Je précise que la fenêtre à l'angle opposé de la vitrine était ouverte et que sous cette fenêtre se trouve mon ordinateur (dessin ci-joint).

Si j'avais été en train de travailler à mon ordinateur avec la fenêtre fermée (comme cela arrive souvent), vu sa vétusté, elle se serait brisée atterrissant forcément en partie sur mon crâne. Les conséquences auraient alors été bien plus graves qu'une énorme frayeur.

Je suis très en colère car si nous tolérons les nuisances sonores, il n'est pas question d'accepter d'être "agressé" à son domicile par cette faune imbibée et irréfléchie.

La police est venue constater les dégâts et une plainte a été déposée contre x afin qu'une trace de cette "agression" demeure. Mais vous le savez aussi bien que moi, x ne sera jamais démasqué.

Alors que pouvons-nous faire ? Quels sont les moyens d'action des citoyens habitants de Carouge et accessoirement de la place de l'Octroi ? Se laisser faire ? Alerter la presse ? Faire signer une pétition ? Se plaindre directement au service qui octroie les autorisations de vente de nuit à la boulangerie ?

J'espère que vous accorderez quelque attention à la présente lettre et que vous saurez répondre à ma question : quelles actions, mesures ou autres la ville de Carouge envisage d'engager pour diminuer voire mettre fin à ces nuisances de manière durable ?

Je reste dans l'attente de vous lire et je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Sandra Pauchard-Graf

La secrétaire donne lecture du courrier de réponse du Conseil administratif :

Carouge, le 8 octobre 2012

Chère Madame,

Par la présente, le Conseil administratif qui a bien reçu votre courrier du 25 septembre ainsi que ses annexes et vous en remercie me prie de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Tout d'abord, les faits que vous décrivez sont inacceptables et aucune agression ne peut être cautionnée. Votre démarche dans ce sens auprès de la police est donc parfaitement justifiée et compréhensible.

De manière plus générale, la convivialité légendaire de Carouge et de ses établissements publics heurte les aspirations d'une part des carougeois souhaitant disposer, et on peut les comprendre, de plages de tranquillité suffisantes. Les autorités carougeoises comprennent bien les soucis de quiétude rencontrés par certains habitants et s'emploient, sans relâche, pour la qualité de vie de tous. Il n'est en aucune manière question de laisser faire. Ainsi nos agents passent régulièrement dans les tranches horaires nocturnes et particulièrement à la fermeture des bars et discothèques.

Dans le cas précis de la place de l'Octroi, des interventions régulières ont lieu comme ailleurs pour rappeler les règles et lois. En cas de débordements répétés, des rapports sont au besoin établis auprès du service du commerce. L'attention des agents est par ailleurs particulièrement mobilisée par le fait que cette place est un lieu de passage de nombreux fêtards qui rentrent au petit matin.

Nos agents interviennent dans une perspective de police de proximité et de dialogue certes, mais aussi avec la fermeté du rappel à la loi lorsque cela est nécessaire. Vous avez la possibilité de joindre la patrouille de permanence au 079 /345 57 18. Sachez par ailleurs que les situations qui l'exigent sont également dénoncées et sanctionnées, au besoin avec l'appui de la gendarmerie cantonale. Enfin, le Conseil administratif étudie également la possibilité d'augmenter la présence sur le terrain de personnes veillant à l'encadrement des clients des établissements et des fêtards.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, le Conseil administratif vous assure de son engagement constant pour la meilleure qualité de vie pour tous à Carouge et vous remercie de vos remarques dont il a pris bonne note.

*Pour le Conseil administratif
Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire*

La troisième communication concerne la Présidence des locaux de vote pour 2013.

Un projet tenant compte de la répartition des sièges au Conseil municipal sera prochainement remis aux Partis pour validation ou modifications. Le retour au Secrétaire général est attendu jusqu'au bureau de novembre dernier délai. Pour rappel et comme pour

2012, une fois la liste validée, les changements se font (échange de personnes / rôles / dates) avec une information directe du Service des votations et au Secrétaire Général. Merci d'avance.

La quatrième communication concerne le Règlement du Conseil municipal et le traitement des questions.

A l'unanimité, le Bureau a décidé de l'entrée en vigueur de l'article 42 révisé, c'est-à-dire, dépôt des questions jusqu'au point "questions" dès la prochaine séance du Conseil municipal, soit en novembre, ceci sans attendre la validation formelle du Conseil d'Etat.

La cinquième communication concerne une demande relative aux réponses aux questions des Conseillers municipaux adressées au Conseil administratif. Comme vous le savez, lorsqu'une réponse à une question n'est donnée que le mois suivant par le Conseil administratif, il n'y a actuellement pas la possibilité pour un Conseiller municipal de répliquer ou demander des compléments d'informations au Conseil administratif. Dès lors, le bureau a validé, suite à une demande du PLR et du PDC le fait que ces réponses seront désormais apportées par le Conseil administratif au début du point "Questions" de l'ordre du jour qui contiendra donc deux parties, la première "réponses du Conseil administratif" et la seconde "nouvelles questions".

La sixième communication concerne l'association des communes genevoises.

Une nouvelle décision de l'association des communes genevoises soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux figure pour votre information dans l'onglet ACG de CMnet avec un délai d'opposition fixé au 23 novembre 2012.

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 48-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE PROJET DE 10 STATIONS DE VELOS EN LIBRE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAROUGE

Le Président indique que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2012 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 11 octobre 2012 et le rapport a été établi par M. Gerster.

Le Président demande à M. Gerster s'il souhaite ajouter quelque chose à son rapport.

M. Gerster répond par la négative.

Le Président indique que la commission a préavisé favorablement cette délibération par 5 oui, 1 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Buchs explique que le PDC n'a pas voté cette proposition pour deux raisons. La première concerne le budget dont nous parlerons au point suivant car il n'est pas le moment de le doter d'un million d'investissement puisque ceux-ci sont en train de diminuer. L'autre raison est purement philosophique et consiste à savoir jusqu'où doit s'arrêter le rôle d'une commune ou de l'Etat. Le PDC a toujours défendu une bonne mobilité des cyclistes ainsi que les pistes cyclables protégées, d'ailleurs, une proposition a passé grâce aux voix du PDC au niveau du Grand-Conseil. Nous sommes favorable à ce que l'Etat et les communes donnent la possibilité aux gens qui utilisent un vélo d'être en sécurité sur la route mais non de mettre à disposition des vélos à tout le monde. Chacun est libre et apte à s'acheter un vélo pour ses déplacements.

Le PDC ne votera pas ce projet.

M. Gerster déclare que PLR ne votera pas non plus ce projet en raison de questions budgétaires et il préférerait que ce montant soit attribué à des gens qui passent d'un moyen de transport motorisé au vélo. En effet, CHF 45'000.— par année représente un nombre de vélos important, sans oublier l'investissement de départ. C'est un service qui peut être séduisant mais les Transports publics genevois proposent un système de haut de gamme et il estime que celui-ci est trop luxueux pour Carouge ou Genève. Il pense qu'il n'est pas le moment de rajouter un service supplémentaire à la population au vu des points de l'ordre du jour qui vont suivre ce soir.

Mme Molinari est étonnée de ce qu'elle vient entendre par ses préopinants. En effet, il y a un coût pour un service souhaité par la commune et le canton en termes de mobilité. Celui-ci est tout à fait raisonnable et moitié moins cher qu'une installation de "Carougeroule". Bien sûr, il y a l'investissement mais il se fait sur 10 ans. Par rapport au rôle de l'Etat, nous pouvons aussi nous poser cette question pour les trottoirs, les feux de circulation et les routes. Il s'agit d'un service de base qui a prouvé son efficacité dans 190 grandes villes du monde. C'est un succès, sauf pour une ville au Brésil où le nombre de stations était insuffisant. Par rapport aux informations recueillies auprès d'autres villes qui ont fait le pas, il s'avère que c'est un service extrêmement important et incitatif pour justement favoriser un transfert modal de la voiture ou des transports public vers de la mobilité douce. De plus, il est possible d'approcher des gens qui n'auraient pas l'occasion d'essayer le vélo ainsi que les visiteurs de notre ville et c'est un aspect qu'il ne faut pas sous-estimer. Les prix sont abordable puisque cela coûterait CHF 45.— par année à une personne ayant un abonnement uniréseau, CHF 75.— pour une personne sans abonnement et CHF 5.— pour les visiteurs.

Elle encourage les Conseillers municipaux à soutenir cette délibération qui s'inscrit dans un projet cantonal et donne, pour une fois, la possibilité de développer celui-ci en union avec d'autres communes.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC avait voté contre cette délibération en commission. Lorsqu'on nous dit que Carouge est une des grandes villes du monde, il ne voit pas où est la grande ville de Carouge. Il faut bien penser que si nous votons le budget et faisons un creux de 1 millions pour 20'000 habitants, il faudra en parler aux citoyens et le leur expliquer. Nous pourrions aussi faire des stations pour les voitures et mettre, par exemple, des voitures électriques à disposition. Au vu du budget, le groupe UDC votera contre cette demande de délibération.

M. Pistis déclare que le MCG ne soutiendra pas ce projet. Pour mémoire, il rappelle qu'il avoisine le million et il faut également tenir compte des frais d'exploitation qui ne sont pas négligeables. La mobilité ne concerne pas que le vélo puisqu'il y a d'autres moyens pour se déplacer et les contribuables ont déjà passablement investi dans les transports publics. Les gens peuvent également faire eux-mêmes l'acquisition de vélos.

Vu le budget catastrophique qui va nous être proposé, il pense que c'est une très mauvaise idée de vouloir dépenser 1 million pour ce projet.

Mme Stebler estime que le rôle d'un Etat ou d'une commune est important. Dans le plan directeur communal que nous avons reçu il y a quelques années, la ville de Carouge arrive en tête du trafic routier avec trois quart de rues et routes à assainir. Nous avons pris beaucoup de retard alors que nous avons une ordonnance d'assainissement sur le bruit et la pollution que nous devons respecter pour 2018. Ces stations de vélos sont un premier pas pour avoir moins de bruit et moins de pollution. Il faudra effectivement dépenser un million pour construire ces stations mais ensuite il s'agit de CHF 45'000.— par année de frais d'exploitation et ce montant représente ce que nous octroyons à « Genèveroule ». Ce projet est formidable, il est bon pour la santé, pour nos poumons, pour assainir le bruit et l'air. Elle ne comprend pas que des membres s'opposent à cette délibération, alors que nous avons obtenu des prix sur les économies d'énergies. De plus, c'est un projet cantonal où toutes les villes sont sollicitées et ce sont les Transports public genevois, le canton et la commune qui paierons ces installations. C'est un projet concret qui va toucher des milliers de personnes

jeunes et moins jeunes qui pourront aller au travail ou en commission à vélo. Mais voilà, que de nouveau, ce n'est pas le moment et elle entend les mêmes propos que sur le réseau vert. Le tunnel de Vézenaz a coûté des millions et là, nous jouons les radins alors que nous venons de voter une constitution qui dit bien que les communes, la confédération et l'Etat doivent faire attention à ce que la population vive dans un environnement sain.

A gauche Toute soutiendra tous ces projets de mobilité douce et particulièrement celui-ci qui pourra être formidable.

M. Etienne déclare que le parti socialiste soutiendra et votera ce projet de délibération. C'est un excellent projet qui met en partenariat l'Etat et les communes. Il rappelle que, Lancy, Onex, la ville de Genève et Carouge se lancent dans ce projet parce qu'il faut un minimum d'engagement des communes pour qu'il se réalise ; raison pour laquelle Carouge s'investit. C'est un projet global et nous savons, comme le démontre les études, que la mobilité cantonale explose. Tout le monde critique le fait qu'il y ait des bouchons et il faut favoriser la mobilité douce. Il est également important de mettre en rapport les investissements prévus pour les routes afin que les voitures puissent circuler car, au regard de ceux-ci, les investissements prévus pour la mobilité douce sont moins importants. Ce projet répond également au principe de la complémentarité des transports qui est inscrit depuis quelques années au sein des lois de notre canton. Cette délibération est très importante pour la mobilité au niveau cantonal et Carouge apporte sa part pour cette réalisation que nous voulons. Il relève que les personnes auditionnées en commission ont expliqué que le fait de mettre en place ce projet de 10 stations de vélos en libre service sur les communes incite les gens à pratiquer le vélo.

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste invite les membres de ce Conseil à voter ce projet de délibération.

M. Maulini constate qu'avec un sujet comme celui-ci, ce soir ce ne sont pas les voitures ou les vélos qui sont électriques mais l'atmosphère. Nous ne sommes qu'au point 3 et déjà le mot « budget » a été prononcé quatre fois. Evidemment, les membres de ce Conseil peuvent bien imaginer que pour nous les Verts, il est essentiel de mettre à disposition ces vélos en libre service. Par contre, dire que cela coûte un million est un mensonge parce que cette dépense est comptabilisée à l'actif du bilan et amortie sur 10 ans. De ce fait, c'est une dépense annuelle de CHF 90'000.— et si nous voulons dénoncer le scandale, il faut déjà enlever un zéro. Au niveau des principes, il ne faut pas céder à la peur ou la panique par rapport au budget et arrêter de réfléchir ; ni répandre une calomnie aussi facilement.

Les Verts soutiendront ce projet de délibération.

M. Morex reprend ici et là des propos tenus par ses préopinants. Il a trouvé amusant d'entendre une représentante de l'extrême gauche faire allusion à la nouvelle constitution acceptée par le peuple alors qu'elle fait partie d'un parti qui a lutté pour qu'on vote contre. Un autre membre de ce Conseil a prétendu que nous faisons beaucoup pour les voitures et il rappelle que les automobilistes paient toutes les infrastructures mises à leur disposition. D'ailleurs, ils paient tellement qu'avec l'argent versé aux caisses de la confédération, celle-ci arrive même à transférer des fonds sur le rail et les moyens de locomotion à mobilité douce.

M. Morex n'est pas contre la mobilité douce mais venir prétendre qu'avec ses 10 stations vélos toute la population va les utiliser, il n'en croit pas un mot.

Par rapport aux propos de M. Maulini, il s'agit d'un investissement de CHF 900'000.— , même s'il fait un calcul de CHF 90'000.—x 10 ans.

Il ne comprend pas qu'un Conseiller municipal refuse une légère subvention de CHF 200.— pour que des familles ayant des difficultés financières puissent permettre à leurs enfants de pratiquer un sport ou une activité culturelle mais est favorable à investir un million pour des vélos. Il trouve que c'est totalement inadéquat, raison pour laquelle il fera partie de ceux qui s'opposeront à ce projet de délibération.

M. Baertschi fait remarquer que nous avons à peu près tout entendu et entre la guerre des genres en matière de mobilité et la guerre budgétaire, chacun campe sur sa position. Il pense que les membres doivent accepter cette proposition en raison de deux éléments. Le

premier est que ce projet n'est pas communal mais soutenu par des subventions annuelles, à raison d'un tiers par les TPG, un tiers par l'Etat et un tiers pour les communes. C'est vraiment un projet de dimension cantonal et il pense qu'il serait un peu mal compris qu'il démarre en ville de Genève et non à Carouge. Si le vote de ce soir est favorable, le projet sera de toute façon suspendu à une décision de la Ville de Genève car si celle-ci ne vote pas son crédit, il ne sera pas réalisé. Cette espèce de subsidiarité fait qu'il y a un intérêt général à voter ce principe, au-delà de la guerre des genres. Le deuxième élément concerne les frais annuels de CHF 45'000.--. Il s'est amusé à ouvrir le projet de budget et c'est exactement le même montant qui est prévu pour l'affichage culturel ou l'acquisition d'œuvres d'art. Ce montant de CHF 45'000.-- ne mettra pas en péril le budget. De plus, comme l'ont dit certains membres, nous réduisons la pollution et favorisons l'essor du vélo par un encouragement pour ce moyen de locomotion. Il a été dit en commission que beaucoup de personnes utilisant ces vélos, s'en portait ensuite acquéreur pour eux-mêmes. Finalement, cela rejoint les propos de la droite lorsqu'elle dit que chacun peut s'acheter un vélo.

Mme Hiltpold a l'impression que le débat se fait sur les vélos et si nous sommes pour ou contre la mobilité douce. Elle pense que nous devrions plutôt savoir si nous voulons investir de l'argent pour ce projet de délibération, qui est certes séduisant, intéressant, qui ne semble pas si cher lorsque nous parlons de CHF 45'000.— par année pour le fonctionnement. Par contre, le montant d'investissement de CHF 941'000.— est important et elle est désolée d'utiliser ce terme mais au vu de notre budget, elle pense qu'il faut quand même se poser la question de savoir si ce projet est absolument nécessaire.

Est-ce que Carouge a besoin de toujours faire mieux que les autres ? La commune doit-elle toujours tout donner à ces concitoyens ? Est-ce qui nous avons, actuellement, vraiment besoin de mettre en place ce système alors que la ville de Genève n'a même pas encore voté ce projet ? Elle n'en est pas convaincue comme ses collègues de parti.

En effet, lorsqu'on a des bénéfices de 21 millions, nous pouvons effectivement nous lancer dans des projets comme celui-ci mais ce n'est pas le cas aujourd'hui puisque nous devons augmenter nos impôts, nous ne faisons plus de bénéfices et, avec les rentrées fiscales qui diminuent, ce n'est pas le bon moment pour présenter ce projet.

Elle est favorable à inciter les gens à passer au vélo et rappelle que des subventions cantonales existent pour l'achat de vélos électriques. Elle n'est pas certaine que, par l'introduction de ce système, les gens vont, se déplacer à vélo. En effet, il est plutôt prévu pour les touristes, qui, comme à Lyon, se baladent en vélo d'un endroit à l'autre. Toutefois, Lyon n'est pas Carouge. Elle craint également que toutes les stations de Carouge soient occupées le soir et que les vrais utilisateurs (qui sont les carougeois) et souhaiteraient utiliser ces vélos pour se rendre à leur travail, ne puissent pas utiliser ce système.

Enfin, elle ne doute pas que les personnes qui sont venues en commissions soient convaincues de ce système mais elle relève que celles-ci veulent le mettre en place et elles ne vont pas dire qu'il ne fonctionne pas.

Il faut refuser ce projet de délibération et attendre de voir si la Ville de Genève le met en place et comment il fonctionne. Pour les touristes, aujourd'hui nous avons "Genèveroule" et cela suffit. Quant aux carougeois, nous avons d'autres moyens pour les faire passer au vélo, si tel est notre souhait.

Mme Molinari souhaite à apporter quelques précisions parce qu'elle entend beaucoup de contres-vérité. En effet, il ne s'agit pas d'un projet carougeois et Carouge ne veut pas faire mieux que tout le monde. Carouge veut participer, comme Vernier, la Ville de Genève ainsi que d'autres communes suburbaines à un projet cantonal. Il ne s'agit pas de 10 stations qui seront mises à disposition de la population puisque l'objectif est d'en avoir en tout cas 150. D'ailleurs, en dessous de 90, le projet ne serait pas intéressant parce que les stations se retrouveraient trop éloignées les unes des autres, d'où l'intérêt pour Carouge de contribuer à cette masse critique. Par rapport au souci de Mme Hiltpold concernant les vélos qui ne seraient pas à disposition des utilisateurs le soir à Carouge, ces propos ne sont pas juste car le projet a prévu un système de rééquilibrage automatique entre les stations par Wi-fi et un service déplacera le surplus de vélos qui pourrait se retrouver dans des stations afin de rééquilibrer celles qui n'en ont pas. C'est la même chose pour une station se trouvant au

sommet d'une montée parce que nous savons très bien (Paris a eu des problèmes au début) que les gens aiment bien faire les descentes mais quand il s'agit de remonter une pente, ils sont moins assidus.

Par rapport aux utilisateurs et au delà de ce qui a pu être dit en commission, certainement par des gens convaincus, ce projet n'a pas été conçu à la légère puisque c'est le fruit de plusieurs années d'études et de comparatifs faits avec une douzaine de Villes de taille comparable au Canton de Genève, voire plus grandes. Il est vrai qu'une partie des touristes pourraient l'utiliser mais il s'agira aussi des déplacements pour les utilisateurs locaux entre leur domicile et leur travail ainsi que pour les étudiants.

Il était important de repréciser ces trois éléments parce qu'apparemment, l'information qui circule n'est pas tout à fait la bonne.

Mme Budry a assisté ce matin (dans un bruit effroyable causé par les voitures) à l'inauguration des abris vélos devant le centre commercial de la Praille. Il y avait le Conseiller administratif de Lancy, le Directeur de la Praille et beaucoup de personnes qui se sont réjouies de cette inauguration. Il s'agissait d'un tout petit signe mais qui coûte déjà cher puisqu'il a été investit CHF 40'000.-- pour 40 places. Elle pense que le choix qui sera fait ce soir est un signe plus important et elle espère que les membres le voteront favorablement.

Mme Stebler répond à M. Morex. Elle estime qu'il se trompe car nous sommes au sein d'un Conseil municipal et non dans un tribunal. M. Morex, dénonce beaucoup mais propose peu de projets. Il a dit avoir voté contre la Constitution, comme d'ailleurs une majorité de carougeois, et il avait raison. Elle rappelle que c'est un Conseil municipal où il fait bon d'y venir avec des projets aussi fantastiques. Elle est fatiguée d'entendre des dénonciations et il y a un poste de police et des tribunaux pour cela. Il serait intéressant d'arrêter de dénoncer.

M. Buchs cite pour la sixième fois le mot "budget", pour que M. Maulini le comptabilise. Au niveau du Canton, le projet n'est pas encore discuté, ni même passé en commission. Il sera très probablement refusé en raison (pour la septième fois) du budget de l'Etat de Genève.

Le Président fait remarquer qu'il y a eu 17 interventions et il demande aux membres d'être brefs pour celles à venir.

M. Gevisier pense que les nuits de fin de semaine, il faudra mettre un agent de la police municipale devant chaque station si nous voulons garder ces vélos. A titre d'information, ceux-ci sont fabriqués au Canada. Est-ce que c'est écologique ?

M. Morex précise à Mme Stebler qu'il a voté pour la constitution. De plus, il ne sait pas lequel des deux est le plus fatigué d'entendre les propos de l'autre.

M. Walder souhaite apporter des compléments d'informations qui ont déjà été donnés en commission. Ce projet n'est pas destiné aux cyclistes, ceux-ci ayant déjà un vélo, mais il vise à promouvoir le vélo auprès de personnes qui n'en font pas aujourd'hui. C'est la première contre-vérité qu'il aimerait clarifier. Le deuxième élément est que ce système répond à un dysfonctionnement à Genève puisque les cyclistes ne peuvent pas prendre leur vélo dans les transports publics ; c'est un cas unique puisque c'est possible, par exemple à Lausanne ou dans d'autres grandes villes. Cela permet aussi aux gens utilisant les transports publics de faire le dernier kilomètre à vélo. Il aimerait encore rappeler très clairement qu'il y a des votes, par rapport au budget, dans différentes communes ainsi qu'au niveau du grand-conseil. Un montant de CHF 700'000.— est intégré dans le budget du Département de l'intérieur et de la Mobilité, sans aucune augmentation, mais il est, toutefois, contesté pour des raisons politiques et il appartient aux députés du Grand-Conseil de prendre une décision pour ce projet. Concernant Carouge, nous votons notre budget et nous ne pouvons pas attendre le vote de chacun. D'ailleurs les arguments de plusieurs députés de certains partis qui refusent ce projet au niveau du Grand-Conseil concernent le fait qu'ils pensent que c'est aux communes de payer et non au Canton. Il est facile pour certains partis de dire que c'est au Canton de

payer et inversement au niveau celui-ci. A un moment donné, il faudra se décider et quelqu'un doit payer ce système si nous vous l'avoir.

Il rappelle que ce projet est en discussion depuis 10 ans, que l'idée est née au niveau de la Ville de Genève et qu'il a fait l'objet de plusieurs motions, dont 1 ou 2 du PDC de la Ville de Genève ; celui-ci a, peut-être, une autre philosophie dans cette section du parti puisqu'il a soutenu ce projet pour que le vélo en libre-service se développe. Le projet communal de la ville de Genève a, heureusement fait l'objet de discussions cantonales qui ont amené à un projet beaucoup plus cohérent intégrant Carouge. C'est un élément important car il serait dommageable que ce projet s'arrête aux portes de Carouge avec les dernières stations postées juste de l'autre côté du pont de Carouge ou du pont de la fontenette. Cela serait dramatique pour Carouge, ceci d'autant plus que les membres de ce Conseil demandent à favoriser le tourisme à Carouge et, comme l'a rappelé Mme Hiltbold, le vélo est extrêmement utilisé à Genève l'été par les touristes. Etant donné qu'il n'y aura plus de prêts de vélo gratuit, ils pourront utiliser le vélo en libre service.

La délibération est acceptée par 15 oui, 13 non et 1 abstention.

Vu que, depuis une vingtaine d'années, les systèmes de vélos en libre service (VLS) s'imposent de plus en plus comme mode de transport complémentaire aux offres "traditionnelles" dans les agglomérations de plus de 100'000 habitants et que plus de 170 villes et agglomérations en sont actuellement équipées, dont une cinquantaine en Europe ;

vu que des études réalisées par le programme européen OBIS confirment qu'une coordination forte d'un système VLS avec un réseau de transports en commun est pertinente ;

vu que, dans ce contexte, les Transports publics genevois (TPG - UNIRESO) ont initié en 2009 une vaste étude pour la mise en place d'un système de VLS afin de pallier le manque de l'agglomération genevoise en la matière, tout en élargissant simultanément l'offre UNIRESO ;

vu qu'à l'heure actuelle, les communes parties prenantes du projet sont au nombre de 14, c'est-à-dire, outre la Ville de Carouge, les Communes de Bardonnex, Bellevue, Bernex, Chêne-Bourg, Confignon, Genève, Grand-Saconnex, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Puplinge, Vernier et Veyrier ;

vu que de nombreuses autres Communes genevoises ont manifesté leur intérêt à participer à cette opération, auxquelles il faut ajouter les Villes d'Annemasse, Ambilly, Ferney-Voltaire et Saint-Julien-en-Genève ;

vu qu'un déploiement de 145 stations est proposé, soit la mise à disposition d'environ 1'600 vélos pour l'ensemble du canton et que, pour la Ville de Carouge, les intentions d'équipement sont de 106 vélos, répartis en 10 stations (sous réserve des éventuelles stations complémentaires souhaitées et financées par les entreprises carougeoises) ;

vu que les sites d'implantation ont été géolocalisés par l'Observatoire universitaire de la mobilité suivant les critères de densité de population, d'emplois, d'accessibilité, de proximité des interfaces de transports en commun et des installations à forte fréquentation ;

vu que les stations VLS font l'objet d'un appel d'offres fournisseur global en procédure ouverte internationale lancé en mars 2012 par les TPG et que le cahier des charges de cet appel d'offres, ainsi que les critères d'adjudication, ont été validés par le groupe d'évaluation composé d'un représentant des TPG, du Canton, de la Ville de Genève, de l'Association des Communes genevoises ainsi que de l'assistant au maître d'ouvrage ;

vu que, concernant le montage financier, les Communes octroient une subvention d'investissement aux TPG pour l'acquisition de la totalité des stations VLS sans les vélos au pro rata du nombre de stations, les TPG demeurant propriétaires des stations, des vélos et du système d'exploitation ;

vu que les Communes prennent par ailleurs à leur charge, par le biais d'un crédit d'investissement, les infrastructures, le génie civil, les demandes d'autorisation et le suivi des réalisations sur leur territoire. La subvention d'investissement et le crédit d'investissement font l'objet de la présente délibération ;

vu que l'entretien, le suivi et la maintenance des stations VLS seront effectués par les TPG, par le biais d'une sous-traitance à forte composante sociale ;

vu que le budget d'exploitation comprenant notamment l'acquisition et le renouvellement des vélos, ainsi que le rééquilibrage des stations en fonction de leur occupation est estimé à CHF 2'100'000.- par année pour l'ensemble du système (y compris recettes) ;

vu que la répartition financière prévue de ce budget d'exploitation est de 1/3 pour l'Etat, 1/3 pour les TPG et 1/3 pour les Communes participantes au pro rata du nombre de station, soit environ CHF 45'000.- par an pour la Ville de Carouge ;

vu que, l'objectif d'inaugurer le système de VLS genevois étant l'été 2013, la Ville de Carouge se doit d'acquérir et installer les stations sur son territoire pour cette échéance ;

vu que le projet ne se met en place qu'à la garantie qu'au moins 90 stations soient déployées à cette échéance ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité par 15 oui, 13 non et 1 abstentions

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 941'000.- TTC destiné à la fourniture de 10 stations vélos en libre service (VLS), aux travaux de génie civil destinés à la pose de ces stations et aux frais de communication.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014 sous rubrique 78.331.*

5. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 49-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT COMMUNAL DESTINE A ACCUEILLIR LES LOCAUX PARASCOLAIRES ET LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DES PERVENCHES, DES LOCAUX DE MUSIQUE ET DE SOCIETE AINSI QUE DES LOCAUX D'ARCHIVES MUNICIPALES ET D'ARCHIVES DE LA VIE PRIVEE**

Certaines et certains d'entre vous s'en souviennent peut-être, le 18 février 2010, le Conseil municipal a voté un crédit pour un concours relatif à la création d'un restaurant scolaire, de locaux parascolaires, de locaux de sociétés et de locaux d'archives (à noter qu'il s'agissait de la délibération 123A-2010 et non 123A-2012 comme indiqué dans le document qui vous a été remis).

Cette délibération était motivée principalement par le besoin criant et urgent de restaurants scolaires à Carouge ainsi qu'à la demande la directrice de l'école des Pervenches de disposer des classes libérées par la délocalisation du restaurant scolaire des Pervenches dans un site plus adapté. En effet, face à la croissance de la demande en matière de restauration et de parascolaires des enfants, il est capital de prévoir de nouveaux locaux en particulier dans le périmètre des Pervenches, car le bâtiment actuel ne répond plus aux besoins et les locaux du parascolaires ne sont plus assez grands et s'avèrent inadaptés. Il faut relever que la réalisation de locaux parascolaires s'inscrit dans la démarche de la nouvelle loi en vigueur qui oblige les communes à disposer de locaux pour l'accueil des enfants.

Quant aux locaux de société ils doivent permettre aux associations de pratiquer leurs loisirs dans de bonnes conditions. Enfin, la création de locaux d'archivages adaptés est très importante afin d'assurer la pérennité de la mémoire collective.

Le crédit de cette délibération prévoyait un montant de CHF 259'000 pour le concours.

Afin que la procédure puisse se dérouler le plus rapidement possible, le Conseil municipal avait d'ores et déjà également voté dans cette délibération un crédit d'étude de CHF 363'000.-, ce qui était à l'époque la procédure usuelle en matière de concours, permettant notamment de lancer l'étude avec les lauréats dès le résultat du concours connu.

Selon une étude de faisabilité succincte permettant de calculer une enveloppe d'honoraires, effectuée en janvier 2010, ce montant de CHF 363'000.- avait été estimé en fonction d'un coût de l'ouvrage se montant à environ CHF 4 mio pour le projet. C'est ce montant qui figurait dans le programme du concours.

Le résultat du concours a abouti au choix du projet BOA et a été présenté au public le 26 mars dernier. Il faut relever que ce projet a été présenté au jury parmi les autres projets, comme étant un des plus économiques.

Toutefois, l'estimation du coût de cet ouvrage annonce malheureusement un coût bien largement supérieur à celui estimé dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Cela s'explique par le fait que le montant de l'étude de faisabilité a été estimé en fonction d'un bâtiment simple, soit une sorte de simple cube posé directement au sol.

La complexité de ce bâtiment, qui prévoit 5 fonctions différentes dans un petit ouvrage, a été sous-estimée.

Par ailleurs, cette étude de faisabilité a été effectuée pour un prix au m3 brut, en sous-estimant les spécificités de l'équipement d'exploitation. En effet, un restaurant scolaire, des locaux parascolaires et des archives, exigent des équipements très spécifiques, tels une cuisine semi professionnelle de réchauffement, du mobilier de restaurant, des compactus d'archives, ou des armoires de rangement en quantité pour le parascolaire et les sociétés. Les locaux d'archives nécessitent aussi un environnement très stable et contrôlé (au niveau de la température, de la ventilation, de l'humidité ou de l'éclairage) afin de garantir une bonne conservation.

Ces éléments n'avaient malheureusement pas été pris en compte dans l'estimation des 4 mio de 2010.

Par ailleurs, le projet lauréat prévoit des locaux en sous-sol, ce qui nécessite des travaux d'excavation, et des travaux spéciaux, au vu notamment de la proximité du bâtiment voisin, travaux qui étaient prévus sur une surface bien moindre dans l'étude de faisabilité.

En effet, on constate une hausse des surfaces utiles de plancher de 15% par rapport à l'étude de faisabilité sur la base du même programme. Les surfaces de distribution sont plus fonctionnelles et l'habitabilité du sous-sol est optimisée par la création d'un patio qui y amène la lumière naturelle.

Enfin, la structure du bâtiment selon l'étude de faisabilité prévoyait un parement de façade en bois, alors que le projet lauréat prévoit un parement en béton préfabriqué qui coûte plus cher, mais qui assure une protection thermique optimale.

Dès lors, le montant de CHF 363'000.- prévu par la délibération votée en 2010, pour le crédit d'étude, est actuellement bien insuffisant compte tenu du coût de l'ouvrage lauréat estimé.

Il faut relever à ce titre, qu'absolument aucun franc de ces CHF 363'000.- du crédit d'étude n'a encore été dépensé. Seul le montant du concours a été dépensé et ce, relevons-le, avec une économie de CHF 25'000.- sur les CHF 259'000.- prévus.

J'aimerais ici relever que ce projet est capital pour nos jeunes carougeoises et carougeois, et le projet lauréat répond parfaitement à leurs besoins. S'agissant de son coût, il faut mentionner que malgré le montant conséquent, pour un tel bâtiment aussi complexe et de telles fonctions (restaurant, parascolaire, archives et sociétés), le coût n'est pas exorbitant et est parfaitement dans les normes de ce qui se fait actuellement. Les professionnels du jury ont du reste relevé lors du concours que ce projet était économique.

Il est donc très important d'aller de l'avant avec cet ouvrage afin que le restaurant scolaire et le parascolaire soient opérationnels pour la rentrée 2015 afin d'accueillir les enfants le plus rapidement possible au vu de la demande.

J'aimerais également noter que selon la procédure pratiquée auparavant par la Ville de Carouge en matière de concours, qui voulait, comme j'ai rappelé tout à l'heure et afin de gagner du temps, que le Conseil municipal, vote le montant du concours et en même temps le montant du crédit d'étude, on se retrouvait souvent avec un crédit d'étude qui était inférieur au crédit d'étude réel du projet lauréat.

Cela s'explique par le fait qu'au départ, le montant du crédit d'étude était effectué sur la base d'une étude de faisabilité toute simple. Lorsque l'on choisissait un lauréat, même si le projet était économique, il avait forcément évolué en passant par la phase concours, s'était souvent étoffé et prévoyait des détails spécifiques. Du coup, le crédit d'étude devait être adapté et augmenté.

Auparavant, la Ville de Carouge proposait un crédit de construction qui comprenait le dépassement du crédit d'étude et ainsi finalement le tout était absorbé.

Cette pratique était toutefois problématique car non seulement la délibération du concours et de crédit d'étude n'était pas formellement respectée, puisqu'il y avait un dépassement sur le crédit d'étude, mais il y avait aussi un risque concret que si le crédit de construction n'était pas voté par le Conseil municipal, la Ville de Carouge ait dépensé de l'argent qui n'avait pas été validé par le Conseil municipal et doive s'expliquer du dépassement.

Dès lors, afin d'être en conformité avec les normes en vigueur et éviter un dépassement sur la délibération de 2010 qui ne peut pas couvrir le montant du crédit d'étude actuel, il vous est proposé ce soir:

De clôturer la délibération 123A-2010, avec un solde non dépensé de CHF 363'000.- pour le crédit d'étude et un solde de CHF 25'000 de non dépensé pour le concours.

Et d'ouvrir un nouveau crédit d'étude, adapté cette fois au projet, pour un montant de CHF 791'000.-.

A noter également l'enseignement pris par cette expérience :

Désormais, à la Ville de Carouge, les concours seront lancés sans crédit d'étude en même temps. Les crédits d'étude feront l'objet d'une nouvelle délibération après le concours. Ainsi, non seulement les crédits d'étude seront toujours adaptés au projet, mais il n'y aura pas de risque de devoir dépenser de l'argent qui n'ait pas été validé par le Conseil municipal.

M. Buchs déclare que le PDC va refuser la prise en considération de ce projet. En effet, ce que nous venons d'entendre est surréaliste, nous passons d'un projet de 4 millions à 8 millions. On nous raconte que pour des archives, on ne sait pas qu'il faut des compactus. A quoi

servent les services municipaux si nous ne sommes pas capables de nous rendre compte, au départ, du prix d'un bâtiment ?

La prise en considération est acceptée par 20 oui, 7 non et 2 abstentions.

Entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission, le bureau propose commission des constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au tour de pré-consultation.

M. Gerster souhaite que les commissaires soient bien renseignés. Il indique être surpris par les explications de Mme Lammar car si effectivement les archives nécessitent une construction particulière, cela ne veut pas forcément dire qu'elle doit être couteuse. Il indique qu'à Carouge il existe une université qui possède un laboratoire spécialisé dans ce type d'aménagement qui permettrait d'étudier une construction pouvant accueillir des archives dans des conditions plus qu'honorables, sans en doubler le coût. Il poursuit sur la cuisine de régénération qui est prévue sans production et précise qu'il s'agit juste de réchauffer les plats pour les servir. Il est donc surpris que cela double le prix. Ensuite il demande pourquoi le montant de la délibération passe du simple au double, alors que nous retrouvons les mêmes fonctions que celles définies dans le concours. Il souhaite donc que toutes ces explications soient fournies aux commissaires. Enfin il revient sur toutes les critiques faites sur l'élaboration des budgets par le passé, car pour lui il s'agit partiellement de la réalité de ce qui se passait.

Mme Hiltbold souhaite que les commissaires soient renseignés sur les chances de voir un jour ce projet réellement réalisé. Elle trouve très bien que soit proposées de nouvelles infrastructures pour les cuisines scolaires mais elle rappelle que des études ont déjà été votées pour des concours qui ne se sont jamais réalisés. Elle indique que selon ses calculs, on arrive aujourd'hui entre ce qui a été dépensé et ce qui est prévu, à une différence de 1.25 millions, la question se pose de savoir s'il faut vraiment mettre ces montants pour cette étude.

M. Richard demande que dans le cadre de l'étude il soit regardé de façon précise comment les enfants traversent le carrefour extrêmement dangereux entre l'école des Pervenches et le futur bâtiment. Il souhaite une réflexion spécifique car une traversée en diagonale avec un seul passage jaune est extrêmement dangereuse malgré le travail des patrouilleuses scolaires qui font passer les enfants entre 2 voitures.

M. Gevisier se voit étonné, au vu du budget qui va être présenté, qu'entre les premiers crédits et les seconds on passe du simple au double. Il souhaite que soit pris en compte que dans le privé il n'est pas possible de procéder ainsi. Il demande que les commissaires soient très pointus sur ce qui va être dépensé pour ce projet.

M. Prod'Hom, rappelle que lors du concours pour la Vigne-rouge, la commune avait fourni toutes sortes de documents d'ouvrages analogues avec la Ville de Genève et il demande à ce que les choses soient faites de la même manière. Il souhaite également que les commissaires soient renseignés sur les volumes SIA et les coûts de constructions. De même, que soient présentées les pistes d'économies qui peuvent être envisagées par la communes telles que des façades plus simples ou éviter les travaux spéciaux.

M. Baertschi demande que la commission indique le coût des m³ des constructions. Il remarque qu'en 2 jours ils ont visité l'école de la Vigne-Rouge construite en solide et le bâtiment provisoire de la police municipale. Il rappelle que dans la République au siècle dernier, les radicaux se défendaient beaucoup du rôle de l'Etat et ne lésinaient pas sur les coûts pour les bâtiments publics. Il recommande donc à la commission d'en tenir compte afin de ne pas faire du low-cost pour les équipements publics qui sont l'image d'une commune.

Mme Molinari, souhaite que les commissaires comprennent bien les aspects financiers et de voir les options de réductions des coûts si possible. Elle aimerait également que soit rappelé les conditions actuelles pour les enfants qui fréquentent le parascolaires et les cantines scolaires et de voir la rationalité qui a conduit à une telle proposition.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 51-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2013, AUX TAUX DE CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Le Président passe la parole à Mme Lammar pour ces trois délibérations et précise qu'il les fera voter séparément.

Mme Lammar indique qu'en préambule elle souhaite revenir sur le budget 2012.

Elle indique que comme le Conseil administratif l'avait déclaré lors de la présentation et du vote du budget 2012, un budget est une autorisation de dépenser et non une obligation. C'est ainsi qu'il avait été expliqué que si les projections financières de l'Etat se péjoraient, des mesures seraient prises afin que le budget ne soit pas entièrement dépensé.

Dans cette optique, dès le mois de décembre 2011 il a été demandé à l'Etat de fournir le plus rapidement possible leurs estimations.

Les premiers chiffres ont été reçus en février 2012. Ces chiffres qui étaient mauvais, n'étaient pas surprenants, au vu d'une part, de la crise mondiale qui touche tous les pays, y compris la Suisse, les Cantons et les communes et d'autre part au vu, des répercussions de la baisse d'impôts cantonale votée en 2009.

Des mesures ont donc immédiatement été prises pour limiter les dépenses. Il s'agit là de mesures d'économie pour environ CHF 1,8 mio mises en place dès février 2012.

Ces économies portent notamment sur les nouveaux postes votés dans le cadre du budget 2012 qui ont été reportés à des dates ultérieures ainsi que certains taux d'activité qui n'ont pas été augmentés. Par ailleurs, Mme lammar indique qu'une réflexion a été engagée afin de trouver des solutions différentes et moins coûteuses, qu'elle détaille :

Non-engagement de postes votés :

- création d'une suppléance à l'interne en lieu et place de l'engagement d'un nouveau Secrétaire général adjoint,
- réorganisation du service de la Sécurité publique après une période de 3 mois de remplacement ad intérim du chef de service (2 mois en 2011 et 1 mois en 2012) afin de ne pas avoir à réengager un nouveau Chef de service ad intérim,
- non-engagement de l'architecte du SCES et du conseiller en insertion,
- mise en place de suppléance pour les postes d'adjoint dans différents services.

Affaires sociales :

- économies faites sur l'insertion socioprofessionnelle en repensant l'antenne chômage.

Travaux-voirie-environnement :

- efforts et moyens intenses ces dernières années sur le tri des déchets, permettant de réduire un peu le coût de la promotion au recyclage.

Urbanisme :

- lignes budgétaires revues à la baisse portant sur l'agenda 21 et les infos PME ainsi que sur l'entretien du domaine public et notamment la cadastration, les égouts et la signalisation routière.

Culture et communication :

- économies au niveau du site internet et des publications communales (journal communal, promotion culturelle et touristique, vitrines),
- subventions qui n'ont pas été versées à certaines associations qui disposaient d'une trésorerie importante.

Etat civil :

- report de la numérisation des registres et pièces justificatives,
- économies sur le logiciel Infocom.

Bibliothèques :

- moins d'acquisitions que prévues.

Informatique et logistique :

- report du renouvellement du matériel autant que possible.

Finances & économie :

- soirée des entreprises repensée pour être moins coûteuse que les années précédentes,
- économies sur les frais de fiduciaires.

Mme Lammar explique ensuite que s'agissant de l'élaboration du budget 2013 et au vu des prévisions du mois de juin, qui s'étaient certes améliorées par rapport à février mais qui restaient cependant assez mauvaises, force a été de constater que même sans nouveaux projets, le budget était en déficit.

Elle explique ainsi que sans nouveau projet le budget est déficitaire aux motifs :

- charges inhérentes à l'ouverture de nouveaux bâtiments (Eve des Epinettes, école de la Vigne rouge) et notamment les frais de fonctionnement et de conciergerie annualisés, loyers, entretien divers, ...,
- qui dit constructions, dit investissement dit forcément amortissement. Les amortissements de cette année ayant pris l'ascenseur en fonction des nombreux investissements des dernières années. Parmi les plus importants, la Vigne rouge qui entre le crédit d'étude et de construction de près de 25 mio et pour les Epinettes plus de 10 mio qu'il faut ensuite amortir et qui doivent figurer au budget de fonctionnement. Pour rappel ces projets sont obligatoires au vu du nombre d'enfants sans cesse croissant et le Canton oblige à ouvrir des écoles ou des crèches. .
- augmentation des diverses participations au titre de l'ACG, du GIAP et du SIACG,
- augmentation de la participation à la péréquation financière de plus de CHF 50'000.-
- perte du fonds de péréquation pour un montant de CHF 1,5 mio dû à l'indice de capacité financière qui dépasse 140. Cependant la commune continue de payer pour le fond de péréquation et la participation augmente même cette année de plus de CHF 800'000.-.

Mme Lammar rappelle que ces éléments sont des charges incompressibles sur lesquelles il n'existe aucune marge de manœuvre et qu'il s'agit d'une augmentation mécanique des charges sur lesquelles il n'y a aucune emprise possible. Elle indique ensuite, qu'en parallèle, les recettes ont diminué au vu de la conjoncture économique actuelle mais précise qu'elle reviendra plus tard sur ce sujet. Elle tient également à relever que suite à la demande de nombreux partis, faite en vain durant de nombreuses années, une commission des finances s'est tenue le 12 juin dernier afin de pouvoir faire valoir les idées et souhaits de chacun dans le cadre de l'élaboration de budget 2013.

Mme Lammar poursuit sa présentation et au vu des éléments qui ont été évoqués et indique que le Conseil administratif a souhaité élaborer un budget de SOBRIETE mais pas d'AUSTERITE et ce afin qu'il soit équilibré. Ainsi elle indique la volonté de recentrer les prestations sur celles qui relèvent de la mission première de la Commune; d'affirmer une priorité pour les projets d'investissements qui débouchent sur la prestation publique directe; d'effectuer des choix, en analysant prestation par prestation et de ne pas couper de manière linéaire sur chaque ligne, avec pour constat il y a quelques années, d'un résultat inapplicable et des dépassements obligatoires sur certaines lignes; de ne pas péjorer les prestations et institutions subventionnées qui subissent déjà directement les effets de la crise et enfin de limiter les gratuités de la mise à disposition de matériel ou du domaine public.

Elle souligne en tout premier lieu la reconduction des mesures d'économies réalisées en 2012 et le travail pour l'élaboration du budget 2013 articulé autour de 3 axes. Ainsi, elle indique que le premier axe concerne les dépenses. Une réflexion s'est engagée sur la non-crédation de nouveaux postes et le non-engagement de certains postes, d'où une diminution des charges sur le personnel par rapport à 2012. Elle explique la suppression de certaines prestations, l'idée étant de péjorer le moins possible les carougeoises et carougeois, seules les prestations qui ne sont pas absolument indispensables sont concernées comme par exemple

la Fête de la musique qui se déroule déjà en Ville de Genève et à laquelle les carougeoises et carougeois pourront se rendre. Enfin, elle précise la nature de la diminution de certaines autres prestations telles que, le nettoyage des vitres des écoles qui en 2012 s'effectuait 2 fois par an et qui en 2013 ne s'opérera plus qu'une seule fois, la promotion du tri des déchets pour engendrer des économies et ou encore le weekend sport et santé qui se déroule tous les 2 ans et qui en 2013 se déroulera sur une seule journée aquatique.

Elle poursuit en indiquant que le deuxième axe concerne les recettes qui porteront sur l'introduction d'une nouvelle taxe minimum de CHF 30.- pour la taxe professionnelle et qui fait l'objet de la délibération qui sera soumise par le Président pour sa prise en considération. Cette taxe concerne les frais administratifs qui seraient facturés aux entreprises.

Elle continue en expliquant la facturation de prestations, jusqu'à ce jour, gratuites, comme le prêt de tentes, de chaises, de tables. Ces prestations seront désormais facturées ainsi que la mise à disposition du domaine public car elles ont un coût pour la commune : nettoyage, livraison du matériel par les employés... Elle précise que les montants facturés ne seraient pas dissuasifs mais la livraison sera elle facturée à prix coutant. Ensuite, elle fait état d'une vente extraordinaire et explique qu'il s'agit de la vente de Télécarouge. En effet, d'autres communes, comme la Ville de Genève, souhaitent vendre leur télé-réseau. Aussi comme au sein de Télécarouge il n'y a pas d'employé, que le réseau est pratiquement terminé et que par ailleurs il a été considéré qu'il ne s'agissait pas d'une tâche prioritaire pour une entité publique que d'entretenir un télé-réseau, il a été décidé de profiter de la vente de Télécarouge pour obtenir un bon prix de cette vente et ne pas manquer cette opportunité. Enfin, étant donné que les économies proposées et les recettes nouvelles trouvées ne parviennent malheureusement pas à compenser le déficit du budget, il n'y a pas d'autres choix que de proposer l'augmentation du centime additionnel de 0,39 à 0,41 cts. Elle explique que l'augmentation du centime à pour but à la fois de délivrer de nouvelles prestations votées par le Conseil municipal ainsi que cela a été évoqué concernant les augmentations au titre de la construction de l'Eve des Epinettes et de l'école de la Vigne rouge qui viennent cette année alourdir le budget et de compenser également la perte des CHF 1,5mio du fond de péréquation. Elle précise que 1 cts équivaut à peu près à CHF 1,5 mio et que du fait 1 cts d'augmentation permettrait d'équilibrer la perte du fond de péréquation. A ce titre, elle souhaite souligner que même avec un centime à 0,41, la Ville de Carouge resterait la ville suburbaine avec le centime le plus bas. Ainsi, à titre d'exemple parmi les villes suburbaines souvent citées, la Ville de Meyrin est à 0,43, Lancy est à 0,47, Onex à 0,505, Thônex à 0,44, Vernier est à 0,50 et la Ville de Genève à 0,455. Enfin dernier élément qu'elle souhaite communiquer est que l'augmentation du centime additionnel aura certainement une influence sur l'indice de la capacité financière puisque le calcul de cette dernière prend en considération le montant du centime additionnel. Même si cette influence n'est pas immédiate il est espéré que l'augmentation à terme du centime permettra à la commune de redescendre en dessous du seuil de 140 et ainsi de pouvoir récupérer le versement du fond de péréquation.

Mme Lammar, suite à cette introduction, propose de passer en revue les chiffres clé du budget.

S'agissant des revenus, ils totalisent 99 millions 857 mille francs hors imputation interne. S'agissant des charges, elles totalisent 99 millions 847 mille francs. Cela mène à un bénéfice de CHF 10'000.-. Au niveau des investissements ceux-ci ont été revus à la baisse par rapport à 2012 et s'élèvent à 22 millions 795 mille francs ce qui amène à une insuffisance de financement de 7 millions 467 mille francs.

Si l'on compare les revenus 2013 avec le budget 2012, on constate une augmentation de CHF 2'307 000.- dont imputations internes de CHF 3'780 000.-, pour des revenus nets de CHF 99'857 000.-.

Concernant les charges, si on les compare par rapport au budget 2012, elles augmentent de CHF 2'322 000.- dont imputations internes de CHF 3'780 000.-, pour des charges nettes de CHF 99'847 000.- soit un excédent de produit de CHF 10'000.-.

Mme Lammar propose d'observer les charges par natures. S'agissant des subventions, ces charges sont estimées à 15 millions, elle propose d'expliquer plus tard la légère augmentation. Les dédommagements, qui comprennent les frais de perception des impôts et la participation aux frais du GIAP, sont stables et se montent à 5 millions. Les contributions, dont font partie la péréquation et la rétrocession aux communes françaises, augmentent et se montent à 8 millions, incluant les CHF 800'000.- de plus à verser pour les communes genevoises. Les amortissements sont estimés à 16 millions et augmentent par rapport au budget 2012 et ce à cause des nombreux investissements effectués pour l'école de la Vigne rouge et l'Eve des Epinettes, les intérêts à 1 million et sont stables, les biens, services et marchandises sont en nette diminution grâce aux efforts et aux économies consentis et s'élèvent à 23 millions et les charges de personnel sont stables à 33 millions. Si l'on s'intéresse davantage aux charges de personnel, on peut constater qu'elles s'élèvent à 32,7 millions, soit une augmentation de CHF 100'000 par rapport au budget 2012. Cette augmentation est légère et est notamment due aux mécanismes salariaux. Il faut relever que par rapport au budget 2012, des économies ont été réalisées grâce à la suppression de postes déjà votés lors du budget 2012 et à la non-crédation de nouveaux postes pour 2013.

Les charges concernant les biens, services et marchandises sont estimées à 23 millions, soit une diminution de CHF 1'300'000.- par rapport au budget 2012. On constate que toutes les rubriques concernant les charges sont en diminution sauf bien évidemment l'entretien des immeubles par des tiers ce qui s'explique bien évidemment par l'entretien des nouveaux immeubles tels que l'Eve des Epinettes et l'école de la Vigne rouge, comme l'entretien des vitres. Toujours concernant les biens et services on s'aperçoit que les loyers ont augmentés de CHF 64'000.- dont 44% pour l'Eve des Epinettes dont le loyer a été annualisé. On constate également un gros effort consenti sur les honoraires et prestations de service puisque une économie de plus CHF 800'000.- a été réalisée sur ce poste. S'agissant des autres charges dont l'augmentation est de CHF 49'000.-, il s'agit essentiellement de la prestation gratuite cimetière pour un montant de CHF 40'000.- et cela pour s'adapter à la réalité car il est très difficile d'avoir une réelle projection du taux de mortalité. Enfin concernant la dernière rubrique entretien d'objet par des tiers, celle-ci est en diminution de CHF 50'000.-.

Mme Lammar passe aux intérêts, qui subissent une légère augmentation de CHF 200'000.- et totalisent un montant de 700'000.-. Cette augmentation est due au montant de la dette qui s'est accrue au vu des investissements réalisés cette année. Elle relève à nouveau que beaucoup des projets dernièrement votés que ce soit l'Eve des Epinettes ou l'école de la Vigne rouge répondent à des obligations que le Canton impose aux communes.

Mme Lammar poursuit avec les amortissements qui, comme cela a été abordé au début de la présentation, représentent un très important montant par rapport au budget soit CHF 15'600'000.- avec une augmentation de CHF 1'614'000.- pour la même raison que celle fournie pour les investissements.

Au niveau des contributions celles-ci s'élèvent à CHF 7'800'000.- avec une augmentation de CHF 1'070'000.- due notamment à la nouvelle péréquation et la rétrocession aux communes françaises.

Mme Lammar passe ensuite aux dédommagements qui totalisent un montant de CHF 5'500'000.- avec une augmentation de CHF 200'000.- axés principalement sur la participation des frais du GIAP pour une augmentation de CHF 62'000.-, pour l'ACG CHF 53'000.- de plus et des frais de perception des impôts pour un montant de CHF 32'000.-. Elle poursuit avec les subventions qui totalisent un montant de CHF 14'000'000.- soit une augmentation de CHF 560'000.-. A ce sujet elle souhaite relever qu'aucune subvention aux associations n'a été augmentée pour 2013. Elle précise que si par rapport au budget 2012 certaines subventions pour les Eves ont augmentées, il ne s'agit pas réellement d'une augmentation de subvention mais d'une variation intervenant au niveau de la trésorerie des Eves qui selon le nombre d'enfants peut varier d'une année à l'autre. Pour 2013 on enregistre une augmentation de CHF 300'000.- pour l'Eve des Epinettes et de CHF 226'000.- pour l'Eve de Pinchat. En revanche, on remarque une diminution de la subvention de CHF 131'000.- pour l'Eve des

Epinettes, de CHF 30'000.- pour les abonnements TPG jeunes et de CHF 15'000.- pour le Foyer carougeois et ce uniquement en raison d'une diminution des fonds propres. Quant à l'Aide aux pays en voie de développement, la subvention augmente de CHF 130'000.- et cela en fonction de la règle adoptée par la Ville de Carouge depuis de nombreuses années qui veut que 1% du budget soit alloué à ce poste avec pour conséquence l'augmentation de la subvention si le budget augmente lui-même.

Mme Lammar passe ensuite aux revenus et détaille les revenus par nature. Les autres revenus totalisent un montant de CHF 20 mio, l'impôt sur les chiens est toujours insignifiant, le fond de péréquation est à zéro en raison de la perte des CHF 1,5 mio, la taxe professionnelle au vu de la conjoncture est en baisse de CHF 700'000.- et passe à CHF 17 mio, les revenus des personnes morales sont également en baisse de CHF 600'000.- et passent à CHF 7 mio et l'on constate une légère augmentation des revenus des personnes physiques de CHF 1,5 mio. Mme lammar donne le détail des revenus des impôts, ceux-ci totalisent un montant de CHF 83,3 mio soit une diminution de CHF 1,2 mio. Les personnes physiques augmentent de CHF 1,5 mio, les personnes morales baisses de CHF 600'000.-,

S'agissant des investissements, Mme Lammar indique que ceux-ci sont en baisse. Il est important d'effectuer certains investissements mais il est également très important de faire des choix car les investissements ont de fortes répercussions sur le budget de fonctionnement, notamment par les amortissements. Les investissements représentent un montant de CHF 22'795'000.- et concernent 90 projets. Ces CHF 22'795'000.- se répartissent principalement entre deux catégories, soit CHF 16'320'000 concernant les nouveaux projets et CHF 6'475'200 destinés aux projets déjà votés. S'agissant des nouveaux projets on peut relever le projet Familia, voté lors de la dernière séance du Conseil municipal, pour la construction de parking, de locaux parascolaires et de musique, on peut relever la réfection du pont de Carouge et également l'équipement public au Triangle des Pervenches, projet qui a été présenté. Concernant les projets votés, Mme Lammar donne quelques exemples comme l'aménagement de la rue Montfalcon en zone 30km/h, le concours pluridisciplinaire visant à la réorganisation de l'école du Val d'Arve et qui est directement lié au projet Familia qui va faire augmenter le nombre des enfants, le crédit destiné à la création d'une zone bleue à macarons et enfin le crédit de construction pour relier en fibre optique les bâtiments communaux.

En conclusion, Mme Lammar rappelle la crise économique qui touche tout le monde y compris les communes. A cela, s'ajoute l'impact de la diminution des impôts votée en 2009 au niveau cantonal et la perte de péréquation financière pour un montant de CHF 1,5 moi. Il y a donc une baisse de revenus pour la commune. Parallèlement, il faut faire face à une augmentation de charge mécanique sur laquelle il n'y a pas d'emprise. Pour traverser cette période difficile, le budget présenté ce jour est sobre mais pas austère car c'est dans les périodes difficiles que la population a le plus besoin de prestations. Aussi, c'est pourquoi le Conseil administratif a choisi, d'une part, de diminuer les charges en supprimant certains postes votés en 2012, en diminuant certaines prestations, en supprimant certaines prestations non absolument indispensables et ne péjorant pas trop les carougeoises et carougeois (ex. la fête de la musique) et d'autre part, d'augmenter les recettes en facturant certaines prestations jusqu'à présent gratuites, en introduisant une taxe minimum de CHF 30.- pour les frais administratifs de la taxe professionnelle et une vente extraordinaire d'un bien communal non prioritaire pour la commune. Comme toutes ces mesures ne permettent pas de couvrir les pertes de revenus et l'augmentation mécanique des charges, il n'a pas d'autre solution que de proposer une augmentation de 2 centimes. Mme Lammar rappelle que même avec un centime additionnel à 0.41 carouge restera la commune suburbaine avec le centime le plus bas. Elle rappelle également qu'une augmentation du centime aura une influence dans le calcul de l'indice de capacité financière de la commune.

Au vu de ce qui précède le Conseil administratif recommande de prendre en considération les délibérations relatives au budget et de les renvoyer en commission des finances.

Enfin, Mme lammar souhaite terminer cette présentation en remerciant vivement tout le service des finances qui a travaillé d'arrache pied à l'élaboration de ce budget. Elle adresse

ses remerciements tout particulièrement à M. Giovanni Di Stefano pour tout le travail effectué avec compétence, professionnalisme, engagement, disponibilité et écoute.

Mme Lammar remercie également les membres du Conseil municipal de leur attention et indique que tous les documents de cette présentation se trouvent sous l'onglet 2 de leur classeur.

Le Président informe les membres que cette présentation se trouve sur CMnet. Il relit la délibération du point 6 afin que cela soit clair pour tout le monde : délibération 51-2012 : proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2013, au taux du centime additionnel ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Président fait voter la prise en considération.

Le Président est interrompu par M. Barthassat qui souhaite prendre la parole.

M. Barthassat déclare que le groupe PDC ne va pas prendre en considération ce budget. Son groupe est opposé à une hausse du centime additionnel complètement arbitraire. En effet, celui-ci est un instrument utilisé à la baisse lorsqu'il y a trop de recettes et augmenté s'il n'y en a plus assez. Si nous devons l'augmenter, c'est essentiellement pour réaliser des investissements et des projets primordiaux. Par contre, acheter des vélos n'est pas primordial pour une commune.

A nouveau, nous mélangeons tout et nous comparons Meyrin ou Onex avec Carouge. Nous perdons 1,5 millions à cause de la péréquation financière parce que nous sommes riches. En effet, nous représentons la commune suburbaine qui a le plus de recettes et personne ne le dit. Celles-ci s'élèvent à 103 millions alors qu'Onex est à 40 millions et la Ville de Vernier à 90 millions. Nous payons la folie des amendements de la gauche de ses 5 dernières années en créant des frais incompressibles. En finalité, c'est la classe moyenne qui va payer et c'est inacceptable.

M. Morex ne peut que corroborer les propos tenus par son préopinant et il revient sur le centime additionnel. Lorsque nous disions que le centime est un moyen de régulation et que nous proposons de le baisser parce que nous faisons des dizaines de millions de bénéfice, personne ne nous écoutait. Aujourd'hui, parce qu'il y a une légère difficulté, il est proposé de l'augmenter et il pense que ce n'est pas la bonne solution. Mme Lammar a présenté des propositions pour réaliser d'autres recettes mais celles-ci (comme les CHF 30.— minimum pour la taxe professionnelle) sont, à son avis, anecdotiques. De plus, il trouve inadmissible de faire payer les sociétés carougeoises lorsqu'elles organisent une manifestation à Carouge. Il est également septique quant au fait de faire payer les sociétés ne se trouvant pas sur le territoire carougeois, même si c'est possible.

Raison pour laquelle, le parti libéral ne prendra pas en considération ce projet de délibération. Celui-ci préfère le renvoyer au Conseil administratif afin qu'il revienne avec une nouvelle mouture, sans augmentation du centime additionnel. Si tel n'est pas le cas, le parti Libéral lancera un référendum.

Mme Lammar souhaite apporter une précision par rapport à la facturation du prêt de matériel ou du domaine public. Elle a oublié de préciser, lors de la présentation que ce service serait payant mais il y aurait, de toute façon, pour certaines associations, la possibilité de demander une gratuité comme cela se fait pour les locations de salles.

Mme Hiltbold s'est réjouie de relire les précédentes déclarations du parti radical, notamment celle concernant le budget 2012. Nous étions opposés au budget 2012 parce qu'il nous menait droit à la catastrophe et nous en avons la démonstration aujourd'hui. Nous pouvons définir de différentes manières une catastrophe, toutefois, pour nous, le fait d'augmenter le centime additionnel en est une. La crise mondiale ne date pas du mois de février 2012 puisqu'elle était prévisible depuis des années mais l'alternative a continué à engager du personnel, et augmenter les subventions. Certes, lesdites subventions n'augmentent pas cette

année, sauf une, mais le résultat de ces différentes modifications du budget sous la législature précédente a conduit au budget 2012 voté l'année passée et fait que nous sommes aujourd'hui dans une situation que nous déplorons.

Raison pour laquelle, le parti radical ne prendra pas en considération ce budget en demandant au Conseil administratif de revoir sa copie avec une fiscalité maintenue à 39 centimes.

M. Maulini pense que personne ne peut se réjouir de voir ses impôts augmentés, même pas lui. Par contre, renoncer à débattre, analyser et faire des propositions n'est pas une attitude civique. Ne demeure que certains partis ont, évidemment, la volonté d'en découdre au plus vite. Nous avons toujours renvoyé un projet de budget en commission et, aujourd'hui, sans doute par mimétisme avec des cousins députés, certains veulent agir très vite, sans passer par le start. En l'état, les propositions faites par le Conseil administratif concernant les dépenses, les recettes et les diminutions de charges doivent être analysées et, par conséquent, ce projet doit être renvoyé en commission des finances. Certains membres savent très bien que s'ils étaient aux commandes de la commune, ils auraient à affronter les mêmes difficultés conjoncturelles, cela a été dit et, même, sans nouveaux projets, le budget serait en déficit. Certains choisissent une posture de commandeur et renoncent à se donner les moyens d'agir.

Mme Molinari relève que M. Maulini a dit, en majorité, ce qu'elle voulait dire. Toutefois, elle pense que, par rapport à ce budget et ceux qui ont précédé, il faut avoir une politique anticyclique. Les bénéfices que nous avons pu réaliser ultérieurement, nous ont permis de réduire la dette ; c'est un élément important et aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation bien meilleure que celle d'y a 5 ans. Elle rappelle aussi que les budgets, sauf le dernier ont été élaborés par un Conseil administratif en majorité de droite et qu'ils ont été approuvés. Elle pense qu'il est, aujourd'hui responsable de lancer le débat sans avoir de parti pris pour analyser la situation et regarder quelles sont les possibilités de trouver des économies. Mme Lammar nous en a présenté un certain nombre et peut-être que nous en trouverons d'autres. Elle invite les membres à participer à cette réflexion et à venir en commission des finances, si le renvoi en commission est accepté.

Le Président rappelle aux membres que nous ne sommes pas en tour de pré-consultation et il faut éviter d'allonger les interventions.

M. Baertschi souhaite faire une remarque concernant les problèmes structurels et événementiels. En effet, l'Etat et les institutions subissent le contrecoup de la crise avec des problèmes structurels et il est un peu malheureux que dans cette commune (et il le dit en tant que carougeois) il soit fait une opposition et un blocage par rapport à un régime monocole à l'exécutif. Il pense qu'il n'est pas dans l'intérêt de carouge de, chaque fois, renvoyer le paquet à l'expéditeur. En effet, ce n'est pas de cette manière que nous pouvons avancer et ceux qui utilisent cette pratique sont, peut-être, en tête d'affiche dans le journal mais cela ne va pas plus loin. Il rappelle aussi que les statuts du personnel relèvent d'un problème structurel géré lors de la précédente législature avec deux magistrats de l'entente et que l'alternative ne prend des décisions que depuis une année. De plus, les rapports d'échelles ne sont pas les mêmes puisqu'on reproche un crédit d'un million alors que la Vigne-rouge a coûté 25 millions. La logique veut, que nous écoutions les remarques de l'entente avec un renvoi en commission des finances.

M. Buchs a entendu beaucoup de choses qui ne sont pas vraies. D'abord, concernant la posture, il relève que cela fait 5 ans que la droite refuse tous les budgets et, durant la législature précédente, la majorité du Conseil administratif était de droite. Nous sommes conséquent depuis 5 ans en répétant, comme l'a dit Mme Hiltpold, de faire attention parce que les recettes que nous avions étaient exceptionnelles, liées à un boum économique mais qu'elles étaient limitées dans le temps. A l'époque, nous avons déjà conseillé à nos deux anciens Conseillers administratif, Messieurs Nobs et Aebi de ne pas augmenter le budget. De plus, nous n'avons pas voté le budget 2012 parce que le Conseil administratif a fait des

rajouts et maintenant il doit l'assumer. Lorsqu'on nous dit que nous ne sommes pas fair-play parce que nous ne voulons pas prendre en considération ce budget, il rappelle que lorsqu'il était Président (il y a 3-4 ans) du Conseil municipal, l'alternative n'avait pas pris en considération le budget. De ce fait, celle-ci ne doit pas reprocher des prises de position qu'elle a déjà eu elle-même.

Nous conseillons, depuis 5 ans, au Conseil administratif de faire attention et avons prévenu les membres de ce Conseil, l'année dernière, sur le fait que si le budget était accepté, il s'ensuivrait une augmentation des impôts cette année. Maintenant, celle-ci est proposée et il demande à l'alternative d'assumer ses choix.

Mme Stebler déclare qu'A Gauche Toute est favorable à un renvoi en commission des finances. C'est un budget sobre et elle rappelle que l'impôt est une taxe sociale puisqu'elle est redistribuée et que personne ne s'enrichit. Il y a, certes, une baisse des recettes mais il faut tout de même relever que l'entente, qui n'est pas d'accord d'augmenter le centime additionnel, souhaite favoriser les entreprises en diminuant leurs impôts et que cela représente un demi milliard.

Lors de la commission des finances, il faudra se rappeler que CHF 15.— par mois d'impôt en plus ne représente rien du tout et elle demande aux membres de calculer le montant qu'ils auront à payer pour répondre aux besoins d'une majorité de la population en période de crise.

Qui peut prouver autour de cette table qu'il risque de se retrouver en faillite pour CHF 15.— ou CHF 20.— d'impôts en plus par mois ? De plus, il est normal qu'une personne qui gagne bien sa vie, cotise et soit responsable car c'est une taxe sociale. Nous n'avons pas trouvé d'autres moyens pour avoir de nouvelles recettes et elle demande à l'entente d'arrêter de baisser les impôts pour les entreprises. Elle demande aux membres d'être généreux et de faire preuve de civisme.

M. Pollini déclare que le MCG est contre l'augmentation du centime additionnel.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC ne prendra pas cette délibération en considération et demande au Conseil administratif de revoir sa copie afin d'économiser encore 3 millions pour éviter l'augmentation du centime additionnel.

La prise en considération est acceptée par 15 oui et 14 non.

Entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission, le bureau du Conseil municipal propose le renvoi aux finances.

Au vu de ce qui a été dit, M. Gerster propose la discussion immédiate. Les radicaux ne vont pas accepter une augmentation du centime additionnel. Pourquoi perdre du temps en commission puisque le vote est bien défini.

M. Buchs souhaite voter ce soir le budget pour gagner un mois et déclare que des membres veulent aller au 10^{ème} provisionnel par un référendum.

M. Richard pense que même s'il sait ce qu'il va voter, il serait intéressant d'avoir des explications complémentaires du Conseil administratif parce qu'il est toujours nécessaire d'avoir des éclaircissements. Il pense aussi qu'il serait intéressant d'entendre les propositions des gens qui ne pensent pas comme lui sur ce que nous pourrions enlever sur les charges puisqu'il faut trouver ces 3 millions. Il estime qu'une attitude responsable consiste à aller en commission. Il précise que si des membres de ce Conseil ont des propositions d'économies acceptables pour 3 millions, il accepte de revenir sur sa position concernant le centime additionnel. Mais il faut faire l'effort, comme le Conseil administratif l'a fait, d'explorer l'ensemble du possible, pour donner des pistes précises afin de trouver cette somme. Il est évident qu'il faut aller en commission des finances pour en discuter plus à fond.

M. Baertschi souligne qu'il y a des propositions pour faire des économies et il pense que même si cela n'atteint pas 3 millions, toute proposition est bonne à entendre et cela permettra, surtout s'il y a un référendum de positionner les gens et les partis. Nous ne votons pas pour ou contre le Conseil administratif mais pour une gestion intelligente de la commune. Il propose le maintien du renvoi en commission des finances.

M. Maulini adhère aux propos de M. Baertschi. Il souhaite ajouter que nous ne pourrions pas trouver 3 millions mais dans la délibération 52-2012, il y a un million de dépenses prévues pour différentes acquisitions et peut-être que certains de ces objets peuvent être discutés. Il est évident qu'il faut un renvoi en commission des finances comme cela s'est toujours pratiqué.

La discussion immédiate est refusée par 15 non et 14 oui.

Le Président ouvre le tour de Pré-consultation.

Mme Hiltbold déclare qu'étant donné que nous allons examiner ce budget en commission et que nos camarades d'en face sont prêts à trouver des économies, elle a des recommandations et des demandes d'informations complémentaires.

Elle souhaite que les commissaires obtiennent plus d'explications concernant la perte de CHF 1'5000'000.-- du fond de péréquation parce qu'il semble que nous avons déjà conscience de cet événement avant même et au moment de l'élaboration du budget 2012.

En ce qui concerne les charges de personnel, il a été indiqué lors de la présentation que des postes ont été supprimés. Nous sommes en possession des comparatifs entre les budgets 2011 et 2012 mais il manque les chiffres réels pour 2011 et elle souhaite connaître le nombre de personnes engagées en 2011.

Elle a également constaté une augmentation de CHF 2'700'000.— sur ce poste entre le réel 2011 et le budget 2013 et demande que cela soit expliqué. En effet, elle ne comprend pas comment il est possible de ne pas engager du personnel et avoir une telle augmentation entre le réel et le budget. De plus, les chiffres ne sont pas tout à fait identiques dans les onglets 2 et 8 puisque l'onglet 2 montre une augmentation de CHF 100'000.— alors que pour l'onglet 8, il s'agit d'un montant de CHF 50'000.--. Elle recommande à la commission d'être attentive sur ce point.

Elle souhaite également que la commission obtienne les chiffres des recettes fiscales avec un centime à 39 et à 40 afin de comparer les revenus.

Mme Molinari souhaite savoir à quel montant correspond l'augmentation du centime additionnel par tranche de CHF 1'000.--. Il est important d'en prendre connaissance, ceci d'autant plus s'il y a un référendum. En effet, il faut que les citoyens puissent savoir à quoi s'attendre avec cette augmentation.

Concernant les amortissements, nous avons pu constater que c'est un élément (selon le terme utilisé par Mme Lammar) qui plombe le budget. Elle souhaite savoir s'il serait possible de prévoir des amortissements sur une plus longue durée que celle qui est actuellement prévue. Cela permettrait de diluer les dépenses annuelles.

M. Maulini souhaitait poser la même question que Mme Molinari parce que les montants importants représentent l'augmentation des investissements et des amortissements. Dans le privé, lorsqu'on donne un rythme aux amortissements, il n'est pas possible de le changer en cours de route. Toutefois, il croit savoir que dans l'administration, il est possible de le faire, par des tranches et des fourchettes de montants.

Pouvons-nous examiner des possibilités pour ralentir la vitesse d'amortissement de certains investissements car cela n'a pas été évoqué ?

M. Richard a vu dans le numéro 48 du " vivre carouge " une excellente présentation qui expliquait la répartition (école, sécurité, etc..) pour CHF 100.— de recettes fiscales. Les chiffres du budget 2013 sont faciles à lire dans le classeur mais il serait intéressant d'obtenir le même graphique et la même répartition pour les années antérieures afin de voir si un

domaine plus qu'un autre a été drastiquement augmenté ou si cela concerne le tout. Il suffirait de reprendre le budget 2005 ou 2006.

Il souhaite également connaître les chiffres sur ce que la commune (ainsi que toutes les autres) a perdu au moment des diverses baisses d'impôts cantonaux. En effet, il semble qu'en 10 ans, ceux-ci aient baissé de 12%, ce qui voudrait dire que les recettes de Carouge auraient aussi diminué de 12%. C'est à vérifier et il aimerait qu'on lui en apporte la certitude.

Mme Stebler fait remarquer que, cette année, sur 45 communes, la moitié est en difficulté et cela sera probablement encore le cas pour les années à venir. Il serait intéressant de savoir, comment elles vont s'en sortir et s'il est possible d'intervenir au niveau cantonal puisqu'on entend parler d'une nouvelle loi consistant à descendre le taux d'imposition des entreprises de 24 à 13, ce qui représenterait un manque à gagner de CHF 500'000'000.--, voire un peu moins d'un milliard.

Est-ce que la commune a des moyens pour intervenir contre cette baisse des bénéfices des entreprises (qui continuent à en faire), et quelles conséquences auront ces baisses d'impôts ?

M. Baertschi fait remarquer que nous parlons beaucoup des recettes. M. Hiller a évoqué le problème des impôts sur les entreprises qui risquent de baisser ces prochaines années, notamment la taxe professionnelle qui pourrait être réduite sur la durée. Il demande des précisions et des compléments d'informations sur ce point afin de pouvoir faire des projections au-delà de ce budget.

Nous évoquerons également en commission la question des prestations en matière de personnel ainsi que des statuts et il a constaté avec intérêt que certains postes d'adjoints ont été supprimés. A l'époque, il était opposé à l'arbre de Noël des compétences et il pense que ce sont des points à discuter en commission. Il demande des précisions sur ce sujet et, notamment la position du Conseil administratif.

7. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 52-2012 P :PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AU TRAVAUX EXTRAORDINAIRE D'ENTRETIEN**

Mme Lammar explique que c'est, comme chaque année, la grande délibération qui comprend tous les travaux extraordinaires d'entretien.

La prise en considération est acceptée par 15 oui et 14 non.

Entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission, le bureau du Conseil municipal propose le renvoi aux finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gevisier pense que pour élaguer ce compte, les entretiens ne doivent se faire que pour ce qui est obligatoire ou pour la sécurité.

8. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 53-2012 P :PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2013**

Mme Lammar en a parlé lors de la présentation du budget et il s'agit d'une proposition pour fixer un montant minimum pour la taxe professionnelle à CHF 30.—, comme la loi nous y autorise afin de couvrir les frais administratifs.

M. Buchs trouve que c'est une idée intéressante mais au niveau cantonal, nous pourrions reprendre cette idée en demandant que toute personne paye au moins CHF 50.—d'impôt.

La prise en considération est acceptée par 15 oui et 14 non.

Entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission, le bureau du Conseil municipal propose le renvoi aux finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gevisier fait remarquer qu'il y a un projet de suppression totale de la taxe professionnelle. Il demande l'obtention d'un courrier officiel de M. David Hiler de façon à savoir ce que fait son département à ce sujet.

Mme Hiltbold demande des explications sur le temps passé à préparer un tel document et si cela vaut les CHF 30.--. Quel est le but réel de cette proposition ?

M. Pistis demande le montant total que pourra rapporter cette taxe.

9. MOTIONS

1. **Motion 10-2012 R : pour la création d'une crèche de type "Low Cost"**

Cette motion a été prise en considération le 15 mai 2012 et renvoyée en commission des affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 9 octobre 2012 et le rapport a été établi par Mme Marti

Le Président demande à Mme Marti si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

La commission préavise défavorablement cette motion par 7 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Paparou souligne que dans le procès-verbal de la commission sociale pour la motion des crèches low-cost, se trouve une inversion des propos qu'il a tenus en page 12, car ceux-ci ont été attribués à M. Barthassat.

M. Monney indique que lors de la prochaine commission sociale il faudra demander, lors de l'approbation du procès-verbal, de procéder à sa modification.

M. Barthassat remercie la commission de les avoir reçus et donné ses explications. Il demande de retirer cette motion. Les réponses souhaitées ont été données et il a constaté que ce n'était techniquement pas possible par rapport aux lois et règlements de Genève. Il pense également que la personne qui a souhaité ces crèches low-cost a été prise de vitesse par sa pensée et que ce n'est techniquement pas réalisable à Genève. Enfin comme il l'avait promis à Mme de Haller Kellerhals, il précise qu'il ne dit pas que nous avons les crèches les plus chères du monde.

M. Paparou est heureux d'entendre que la messe est dite et que la discussion est amenée par le PDC. Il admet que ces discussions étaient intéressantes mais pense qu'il aurait fallu réfléchir un peu avant de lancer ce projet de crèches low-cost. Il anecdotise ce que disait ses vieilles tantes à savoir que " le bon marché toujours trop cher", et que cela est aujourd'hui vérifié par cette motion qui était insensée. Il indique les chiffres des charges d'exploitation à Zurich de CHF 29'600.- et à Genève CHF 30'000.- soit une différence de CHF 400.-. La fourchette est quasiment identique et il apparaît que réduire les coûts par le biais d'un personnel à bas prix n'apporte rien, de même que diminuer le ratio d'éducateurs par enfant et utiliser du personnel non qualifié si possible féminin car " évidemment il coûte moins cher". Ce sont les trois quarts kinder, couche et couronne, mais cela est du passé et ces vieilles

représentations traditionnelles du PDC où le travail des femmes est à la maison est insupportable. Aujourd'hui, il est souhaité c'est une ouverture sur le monde et un encadrement stimulant pour les enfants. Le projet de "Otto le soldeur" partait d'une bonne intention en proposant la réinsertion des femmes qui n'avaient pas ou plus de métiers car elles s'étaient occupées de leurs enfants ; toutefois, il faut des personnes qualifiées pour encadrer les enfants. Le résultat est que cette aventure a coûté très cher à M. Otto Ineichen, beaucoup plus cher au final que ce que proposent les communes et il constate aujourd'hui que sur les 2 crèches qui ont été réalisées (alors qu'il en était prévu 100), une n'a jamais été ouverte et l'autre a été fermée avec le licenciement du personnel. En conclusion, il espère que demain on ne proposera pas du low-cost en orthodontie et en médecine. Il faut combattre le low-cost, ne pas se laisser bercer par des illusions et croire que "le meilleur marché" va apporter du mieux.

M. Maulini explique qu'il s'est entretenu l'après-midi même, avec un sociologue "martien" qui faisait son mémoire de licence sur Carouge. Celui-ci lui a demandé qui était M. Barthassat et, à cette question, il a répondu : "*quelqu'un d'assez drôle...*"

Mme Stebler, trouve étonnante la vision du PDC sur les crèches et les familles. Les responsables ont été entendus lorsqu'ils disaient que la crèche de Plainpalais en 1903 correspondait à peu près à la crèche proposée par M. Otto Ineichen. Celle-ci avait un personnel peu qualifié mais il ne faut plus en parler pour penser à ce qu'il y a de mieux pour les enfants. En effet chaque parent qui met son enfant à la crèche, à l'école ou encore à l'hôpital souhaite du personnel qualifié, et un accueil dans les bâtiments les mieux construits. Elle conclue qu'il ne faut pas faire d'économies sur le service public car nous finissons toujours par le payer.

Mme Marti remercie le PDC pour le retrait de sa motion mais souhaiterait qu'à l'avenir tout motionnaire, de gauche comme de droite, s'informe un peu plus avant de faire des motions.

M. Buchs affirme s'être informé avant le dépôt de la motion, malheureusement M. Otto Ineichen est mort. Il pense que son idée était bonne au départ avec sa fondation puisqu'il a essayé de réfléchir à des possibilités pour un fonctionnement moins cher des crèches afin d'en réaliser plus pour la population. Le but du PDC n'est pas d'avoir des crèches inoccupées avec des coûts très bas mais d'avoir plus de crèches. Nous nous sommes rendu compte qu'il était très difficile de baisser le coût de fonctionnement et qu'il est aujourd'hui impossible de créer des crèches quand le besoin s'en fait ressentir. La question a bien été débattue et les réponses étaient claires.

Mme Budry remercie M. Barthassat du retrait de sa motion et indique que cette commission des affaires sociales a donné l'occasion d'entendre des experts de très haut niveau qui ont donné la preuve que tout est fait, au mieux, pour la petite enfance à Carouge.

Mme Hiltbold, rappelle que le but de la motion consistait à inviter et prendre contact avec les responsables de cette fondation qui avaient mis sur pied ce type de crèches et non pas d'organiser une séance avec tous les différents intervenants au niveau cantonal. Si cette motion avait été renvoyée directement au Conseil administratif, le retour des infos aurait pu se faire par une communication. Cela étant, la commission nous a donné l'occasion d'avoir des informations et de comprendre qu'il n'est pas faisable de lésiner sur les coûts de fonctionnement mais que cela serait peut-être possible pour les coûts de construction.

Mme De Haller Kellerhals trouve à contrario de Mme Hiltbold que cette séance de commission a été tout à fait exceptionnelle. En effet, cela a permis à l'ensemble des membres de la commission de se rendre compte du milieu de la petite enfance, qui n'est pas compréhensible au premier abord. De plus, grâce aux personnalités tout à fait extraordinaires qui sont venues, il a pu être démontré comment la Ville de Carouge travaille avec la petite enfance depuis très longtemps. Elle remercie M. Berthoud d'avoir mis sur pied

cette séance de cette manière là, car elle a été instructive et enrichissante pour l'ensemble des personnes présentes.

Mme Hiltpold précise que son intervention fait suite à la remarque de Mme Marti qui demandait que les motionnaires devaient se renseigner avant le dépôt d'une motion.

10. POSTULAT

Il n'y en a pas

11. RÉSOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. QUESTIONS

A. Réponses aux questions en suspens par le Conseil administratif

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question écrite de l'UDC au Conseil municipal du 20.09.12 : "Montrez l'exemple SVP" à propos de personnes qui ont créé à la peinture fluo un passage piéton à la rue de la Débridée.

Messieurs,

Votre question, qui reprend le contenu de la question déposée au mois de juin par M. Morex et à laquelle il a été répondu lors de la séance de septembre, a néanmoins retenu toute l'attention du Conseil administratif.

Comme cela a déjà été expliqué devant le Conseil municipal, et sans pour autant cautionner la manière utilisée, le Conseil administratif comprend les craintes et l'agacement des habitants, riverains et citoyens qui s'étonnent que malgré le danger évident lié à la vitesse excessive des véhicules à la rue de la Débridée, un marquage pour un passage piéton ne bénéficie à ce jour pas encore des autorisations cantonales.

Aussi, devant cette situation, le Conseil administratif a choisi de ne pas opérer de dépôt de plainte et par conséquent de ne pas poursuivre les auteurs du marquage sauvage, si tant est qu'ils soient connus.

En vous remerciant pour votre question, le Conseil administratif vous adresse, Messieurs, ses salutations les meilleures.

Réponse de M. Walder à la question écrite de l'UDC au Conseil municipal du 20.09.12 : "Ki Fé Koi ?" en relation avec l'entretien d'un bac à fleur assuré par des habitants.

Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2012, traitant du désherbage des liserons dans les plates-bandes d'hortensia dans les Tours, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

L'équipe de jardiniers passe régulièrement pour tondre les pelouses, environ une fois toutes les deux semaines. A chaque fois cette équipe désherbe les plates-bandes alentours.

Il est à noter que le liseron étant une véritable plaie en tant qu'herbe indésirable, il est malheureusement possible, dans certaines conditions climatiques, que le liseron repousse entre ces désherbages.

Concernant la question évoquée ci-avant, ce problème est connu à cet endroit et un changement de terre complet est prévu cet automne 2012.
Ce travail n'a pas été exécuté durant l'été, car c'était en pleine période de floraison des hortensias.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

**Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi au Conseil municipal du 20.09.12 :
Parcs à chien, état de la question ?**

Après étude de différentes variantes, le SURB et le STVE sont sur le point de finaliser une proposition de parc à chien, répondant aux vœux des auteurs de la pétition adressée au Conseil administratif et compatible avec une vision d'ensemble des aménagements extérieurs des tours de Carouge.

L'option étudiée est celle d'un enclos fermé dans lequel les chiens peuvent s'ébattre, et non celle d'un espace restreint de déjection uniquement. L'adéquation de la proposition sera vérifiée avec les pétitionnaires avec qui je suis en contact.

**Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex au Conseil municipal du 20.09.12 :
Travaux – Entretien cour Champendal.**

En réponse à la question de M. Morex, je peux vous confirmer que ce sont les services de la Ville de Carouge qui effectuent l'entretien de la cour intérieure des bâtiments de Champendal. Il s'agit d'un accord ancien, mais non conventionné, effectuant cet entretien en échange de l'ouverture de cet espace privé au public. Ainsi chacun peut profiter de ce lieu, s'asseoir sur les bancs disposés et bénéficier du calme de ce jardin intérieur si typique de l'architecture urbanistique du Vieux Carouge. D'autres lieux bénéficient du même type d'accord avec l'ouverture au public, certains avec convention comme la cour du triangle, par exemple, d'autres par un simple accord historique et échange de bons procédés.

**Réponse de M. Walder à la question orale de M. Gevisier au Conseil municipal du 20.09.12 :
Miroir chemin Charles-Poluzzi.**

Après visite sur place et constat des réels problèmes de visibilité, le SURB rappelle que la Commune n'est pas favorable à la pose de miroir car l'entretien et la vérification du bon réglage sont difficiles à assurer en tous temps, et si ceux-ci ne sont pas garantis en tous temps, cela peut engendrer des risques plus grands que l'absence de miroir. La DGM n'est d'ailleurs en principe pas favorable à la pose de tels dispositifs. En l'occurrence, la pose d'un tel miroir, pour être efficace à cet endroit, devrait se faire sur un terrain privé en face de la sortie sur domaine public incriminée, ce qui complique la pose et l'entretien.

Afin d'améliorer durablement la visibilité de cet endroit, il a été décidé de déposer auprès de la DGM une demande de modification du parcage. Il s'agit de remplacer 1 à 2 places de parc voiture de part et d'autre du débouché de la rue et de les remplacer par des places 2 roues.

**Réponse de M. Walder à la question orale de M. Voignier au Conseil municipal du 20.09.12 :
Accès EVE route du Val d'Arve- route de Veyrier.**

Après examen de la situation devant l'entrée du bâtiment de la fourrière et l'EVE du Val d'Arve, il n'apparaît pas comme possible de mettre en place des barrières physiques pour bloquer totalement le passage et la mise en danger qui a été signalée. En effet, tant pour le chantier du CEVA que pour l'activité de STVE, un passage pour de gros véhicules ne peut être entravé. Toutefois une signalisation complémentaire est mise en place depuis plus de 2 semaines sous forme de totems colorés réalisés par les enfants et disposés à d'autres

moments le long de la rue J.Dalphin pour attirer l'attention des conducteurs sur l'extrême prudence à adopter en ce lieu proche de l'EVE du Val d'Arve.

Je rappelle que cette situation est provisoire durant les travaux CEVA.

**Réponse de M. Walder à la question orale de M. Monney au Conseil municipal du 26.04.12 :
*Revêtement devant l'Eglise et le Temple.***

A la suite d'une visite sur place avec les mandataires et à notre demande, nous venons de recevoir un rapport des mandataires avec des propositions d'amélioration de l'existant.

Actuellement le SURB attend des mandataires une estimation des coûts et un planning d'intervention.

Une éventuelle prise en charge partielle des coûts en lien avec les garanties d'ouvrage est en ce moment examinée. Nous reviendrons vers vous dès qu'une stratégie aura été prise.

**Réponse de Mme Lammar à la question écrite de l'UDC au Conseil municipal du 20.09.12 :
*"Danger au Square" à propos d'un problème de sens interdit emprunté par les voitures.***

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2012, traitant des véhicules circulant illicitement au niveau de la Rue Jacques Grosselin et de la Rue Montfalcon, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

La police municipale a effectué des contrôles aux heures de pointe. Il s'avère que les faits sont confirmés. Quelques véhicules ont été interceptés et verbalisés. Les actions et contrôles se poursuivent.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

**Réponse de Mme Lammar à la question écrite de l'UDC au Conseil municipal du 20.09.12 :
*Parking sauvage Cardinal-Mermillod.***

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2012, traitant du stationnement de poids lourds en livraison sur les voies cyclables, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

La police municipale a effectué de nombreux passages et des abus ont effectivement été constatés. Ils sont rares et verbalisés. Bien qu'une zone de "livraison" existe à l'intérieur du centre, il convient de relever, que les véhicules avec semi-remorques ne sont pas en mesure de manœuvrer, tant à l'entrée, qu'à la sortie. Il est donc fait preuve de tolérance à leur égard, ce d'autant plus, que les livraisons ne durent en général, qu'une vingtaine de minutes et ne génèrent aucun danger. Cependant si un cas de mise en danger pour les usagés, les piétons, ou les utilisateurs était constaté, le chauffeur serait immédiatement verbalisé et sommé de quitter les lieux.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de l'UDC au Conseil municipal du 20.09.12 : "Entre dire et faire" à propos de l'inquiétude concernant les élus qui ne montrent pas l'exemple à vélo.

Messieurs,

Votre question a retenu la meilleure attention du Conseil administratif qui peut vous apporter les éléments de réponse suivants :

La loi sur la circulation routière (LCR) est la même pour tout le monde, évidemment. Nos agents de police municipale agissent d'ailleurs de la même manière à l'égard de tout contrevenant.

S'agissant de votre souci d'exemplarité, le Conseil administratif partage votre préoccupation et est attaché à la valeur d'exemple que chaque élue et élu peut incarner aux yeux de la population.

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions de recevoir, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

B. Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Le Président a reçu 3 questions écrites de l'UDC et il demande à Mme Marti d'en donner lecture.

UDC : de la transparence svp

Lors de vos communications, en début de séance du Conseil municipal, vous avez souvent pour habitude de nous faire part de l'engagement de tel nouveau chef de service ou de telle nouvelle employée.

C'est bien et transparent.

Maintenant, dans ces communications, serait-il possible d'avoir systématiquement aussi les départs, soit les démissions, licenciements et départs à la retraite, avec si ce n'est pas un secret d'état, les raisons qui font que ces personnes nous quittent (dans les cas de démissions ou de licenciements bien entendu !) ?

Auriez-vous cette transparence là ?

Merci de votre prochaine réponse.

UDC : affichage public

Les panneaux d'affichages réservés aux associations locales à but non lucratif, tels que celui en face de la salle des Charmettes ou la colonne " Morris " devant la poste, sont régulièrement et systématiquement recouverts de publicités pour des concerts au Palladium et une école de danse au Petit-Lancy entre autres.

Visiblement, ces affiches ne correspondent en rien au but recherché, la promotion et l'information des associations locales à but non lucratif.

Dès lors, pouvez-vous informer ces entreprises à buts lucratifs de ne plus utiliser ces surfaces qui ne leur sont pas destinées et de leur proposer éventuellement une méthode d'affichage payante auprès de la SGA, à défaut, amender ces sociétés.

Merci de votre prochaine réponse.

UDC Carouge

UDC : le protocole svp

Cela fait maintenant plusieurs mois que sur le fronton de la mairie flottent des drapeaux...

C'est patriotique et beau.

Nombre de nos concitoyens nous ont demandé ce que faisait le drapeau européen en permanence sur la façade de notre mairie.

N'étant pas une commune de l'Union européenne et n'ayant pas été informés de la visite officielle permanente d'un membre éminent de ce conglomérat de nations, nous n'avons aucune explication à fournir à ces personnes.

C'est pour cela que nous aimerions savoir si vous appliquez correctement le règlement de la Confédération Suisse 51.340 f, pour pouvoir répondre à nos électeurs.

Pouvez-vous rendre apparent ce qui doit l'être et ranger le superfétatoire ?

Merci de votre prochaine réponse.

UDC Carouge

Questions orales

M. Paparou : servitude de passage

M. Paparou avait déjà posé cette question avant les vacances d'été et il lui avait été répondu qu'au mois d'août tout serait rentré dans l'ordre. Pour mémoire, il s'agit d'une servitude de passage à pied à la rue Vautier qui permet de traverser les halles et de rejoindre le parc se situant à l'arrière de celles-ci.

Force est de constater aujourd'hui qu'il y a une caméra et il faut sonner pour rentrer. Cela veut dire que cette servitude n'est pas respectée.

Qu'en est-il ?

M. Walder en est absolument désolé et le Conseil administratif répondra concrètement la prochaine fois.

M. Paparou : zone bleue + macarons

M. Paparou a lu que bientôt la zone bleue à macarons va être réalisée dans la commune de Carouge.

Il s'inquiète de savoir ce qui va se passer à Pinchat. On lui avait dit que cette zone bleue à macarons toucherait aussi le secteur de Pinchat et il aimerait savoir avec exactitude quelles places de parking seront concernées. En effet, il pense à toutes les places de parking du collège de Pinchat qui appartiennent à la commune et il souhaite savoir jusqu'où cette zone bleue va s'étendre sur le plateau de Pinchat.

M. Walder confirme que cette réalisation inclut le plateau de Pinchat et toutes les places publiques actuellement à durée indéterminées.

Quant à savoir avec exactitude les places qui seront concernées, il ne peut pas répondre aujourd'hui mais cette information sera donnée, soit, lors de la prochaine séance du Conseil

municipal, soit, d'ici là, les membres du Conseil municipal auront reçu toutes les informations à ce sujet.

M. Paparou : alarme poste APM

Il s'agissait, pour M. Paparou, de sa semaine sécurité. En effet, après avoir assisté, avec intérêt au dernier exercice du capitaine Sieve chez les pompiers, il s'est rendu, aujourd'hui à la visite du nouveau poste de police de la police municipale au boulevard des Promenades. Il a constaté qu'il n'y a pas d'alarme empêchant des malfrats de rentrer dans ce lieu hautement important et qui doit être sécurisé en raison du poste de vidéosurveillance. En effet, il faut garantir la sécurité des données confidentielle qui se trouvent dans ce local et il aimerait savoir pour quelle raison il n'y a pas d'alarme pour signaler la présence de gens mal intentionnés.

Mme Lammar répond qu'il n'a pas été prévu d'alarme car, de façon générale, il y a relativement peu de cambriolages dans les postes de police. Concernant la confidentialité des données du poste de visionnement, l'accès à cette salle est ultra-sécurisé puisqu'il faut que deux personnes autorisées et enregistrées s'identifient au moyen d'une carte et d'une empreinte. Il faut deux personnes identifiées pour entrer et sortir de ce lieu et il y a peu de chances pour qu'il y ait des soucis au niveau de la protection des données par rapport à cette salle.

M. Paparou reste inquiet parce que ce local n'est pas occupé en permanence et les agents de police municipale ne sont pas toujours présents. Il souhaite que nous puissions, d'une manière ou d'une autre, sécuriser ces lieux qui lui paraissent stratégiques. Il demande solennellement, sinon il déposera une motion, que le Conseil administratif se saisisse de cette problématique et fasse le nécessaire pour sécuriser ces lieux.

Mme Lammar rappelle que les bâtiments communaux ne sont pas forcément équipés d'alarmes en raison de la présence des employés. En l'occurrence, pour le bâtiment des agents de police municipale, il n'y a pas une présence 24h sur 24h mais ils sont régulièrement présents puisque leurs horaires ont été étendus durant la semaine et ils sont là toutes les nuits des vendredis et samedis.

M. Barthassat : Carouge, Ville citoyenne

M. Barthassat explique qu'une personne qu'il apprécie particulièrement lui a soufflé que sur les offres d'emplois de la Ville de Carouge, il est noté "carouge, ville citoyenne".

Qu'est ce que c'est qu'une ville citoyenne ? Est-ce que cela veut dire que les autres ne le sont pas ? Parlons-nous de Robespierre, Danton, St-Just, la terreur ou l'échafaud ?

Mme de Haller Kellerhals répondra la prochaine fois.

M. Barthassat : caméras de vidéosurveillance

M. Barthassat se réjouit de ne plus poser cette question. On lui avait promis que le 15 octobre 2012, elles seraient installées et il a bien vu un boîtier mais il est sans caméra. Il souligne le fait qu'il y a de nouveau eu des violences vendredi à la rue Vautier.

Quand seront-elles installées et opérationnelles ?

Mme Lammar répond qu'elle avait effectivement parlé de mi-octobre. Cette semaine, la société qui pose les caméras a installé le poteau à la place du Marché et le Conseil administratif a eu la confirmation que, dès demain, elle posera les caméras dans le secteur des Promenades. Elles seront opérationnelles tout prochainement et s'agissant de la salle de visionnement, elle est sécurisée et tout est prêt pour visionner les films.

M. Barthassat : système informatique, heures supplémentaires

M. Barthassat souhaite savoir combien a coûté le système informatique Zeit et s'il fonctionne.

Il demande également comment sont gérées les heures supplémentaires. Sont-elles payées ou compensées en vacances ? Est-ce que ce sont les employés communaux qui décident ?

Mme De Haller Kellerhals répond que le système fonctionne fort bien. Par ailleurs, dans les statuts du personnel, voté par ce Conseil, se trouvent toutes les informations concernant le règlement des heures supplémentaires. Pour le reste, Mme De Haller Kellerhals répondra la prochaine fois.

M. Barthassat : invitations, inaugurations

M. Barthassat a remarqué lors des inaugurations, que l'ancien Conseil administratif n'est jamais invité. Il rappelle, qu'à l'époque, ceux-ci invitaient les anciens Conseillers administratifs qui avaient participé à certaines réalisations.

Est-ce un oubli ? Un manque de savoir-vivre ? Font-ils de l'ombre ?

Mme De Haller Kellerhals rassure M. Barthassat qu'il ne s'agit en tout cas pas d'ombre. Par contre, elle veut bien assumer un peu le manque de savoir-vivre ou, simplement de ne pas y avoir pensé. Toutefois, cela ne s'est quasiment jamais fait depuis 9 ans qu'elle siège au Conseil administratif. Il est vrai que sur des projets comme l'école de la Vigne-Rouge, il aurait été bienséant et sympathique d'inviter ses collègues de la précédente législature et elle le regrette. Par ailleurs, il était sidérant que seuls 4 membres de ce Conseil étaient présents à cette inauguration alors que les membres du bureau avaient été informés par écrit et auraient dû aviser les membres de leurs partis.

Pour toute inauguration, nous trouvons, en principe l'information sur Cmnet mais il est vrai que cela a été oublié pour l'inauguration de l'école de la Vigne-rouge.

Elle rappelle que le 31 octobre, il y aura l'inauguration de l'espace de vie infantine des Epinettes et les membres de ce Conseil y sont cordialement invités ainsi que les anciens Conseillers administratifs.

Le Président montre le document qui a été remis au bureau et par e-mail. Celui-ci indique très clairement l'inauguration de la Vigne-Rouge et de l'Espace de Vie des Epinettes.

M. Barthassat relève qu'il parlait des anciens Conseillers administratifs et non des Conseillers municipaux et il se rappelle que Mme Francette Meyer étaient présente à l'inauguration du camion des sauveteurs. Cela se faisait à l'époque mais apparemment plus maintenant.

M. Gerster : rue de Montfalcon

M. Gerster explique que nous avons parlé tout à l'heure de la rue de la Débridée et sa question est un peu identique pour la rue de Montfalcon pour les usagers de la route au niveau du passage pour piétons. En effet, certaines voitures ont déjà heurté les trois poteaux meurtriers se trouvant à cet emplacement ; ce qui n'est pas trop grave pour celles-ci mais c'est un endroit dangereux pour les cyclistes et les piétons. Il en a déjà parlé mais rien n'a changé. Il pense qu'il y a deux solutions, soit on éclaire correctement ces poteaux et ce passage pour piétons afin qu'ils aient un rôle dissuasif, soit nous supprimons les trois poteaux. En effet, il ne sait pas comment peut survivre un vélo pris en sandwich avec une voiture et un camion.

Est-ce que la commune est couverte en cas d'accident ?

M. Walder répond que le Conseil administratif n'est pas extrêmement content des aménagements actuels. En effet, les lampadaires sont trop bas et n'éclairent pas suffisamment

la route. De plus, les passages pour piétons devraient être jaune et plus sécurisants pour les gens. Quant aux routes, elles ne devraient pas être aussi larges dans une zone à 30 km/h, en ligne droite et sans ralentisseurs. Il en résulte que les gens roulent bien au-delà de 30km/h. Aujourd'hui, nos services tentent de trouver des solutions et il va falloir remplacer ces poteaux par d'autres éléments car si nous supprimons les poteaux, cela arrangera peut-être certains cyclistes mais le danger pour les piétons sans passage sécurisé pour traverser une route en zone 30km/ où beaucoup de voitures roulent à 50km/h pose problème. Nous avons cette problématique à d'autres endroits sur Carouge et il est difficile de faire réduire la vitesse des voitures sur des rues en ligne droite avec des passages suffisamment larges pour leur permettre de rouler trop vite. Nous étudions des possibilités mais ce n'est pas facile et nous souhaitons aussi ne pas devoir rouvrir toute cette rue pour en changer l'aménagement. Nous étudions la possibilité de faire quelque chose de soft permettant de sécuriser les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

M. Gerster demande si nous pouvons enlever ces poteaux en attendant de trouver une solution sécuritaire pour tous les usagers. Il est d'accord pour la vitesse des voitures sur cette rue en ligne droite mais son souci relève aussi de la sécurité des piétons. Si nous devons attendre une catastrophe pour agir, il trouve que c'est dommage et il pense qu'il faut enlever ces poteaux et revenir avec une autre solution.

M. Walder souligne que chacun a son analyse et il préfère que le piéton risque d'être frôlé, voire happé par un vélo plutôt que de se faire écraser par un camion. Si nous enlevons les poteaux, les voitures vont se croiser à des vitesses beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui puisque ces poteaux les obligent à ralentir pour se croiser. Il ne veut pas prendre le risque d'enlever ces poteaux et avoir un accident plus sérieux que l'éventualité d'un cycliste qui heurte un piéton, ce qui est moins grave qu'un camion.

C'est malheureusement la seule solution que nous avons aujourd'hui mais le Conseil administratif va revenir avec des propositions.

M. Gerster prend note et dit à M. Walder qu'il assumera en cas d'accident car il aura été prévenu.

M. Gerster : école des promenades.

Il s'est rendu à la dernière réunion de l'association des parents de l'école des Promenades. Durant cette séance, il a appris que cette association survit grâce à 3-4 parents qui ne veulent pas lâcher cette année mais elle va disparaître l'année prochaine.

Il ne demande pas à la commune de remplacer ladite association mais son intervention concerne la fête des écoles. En effet, s'il n'y a plus d'association, les enfants de l'école des Promenades ne pourront plus aller au carrousel l'après-midi de la fête des écoles. Il leur a été dit qu'il faut 20 parents pour remplacer les secouristes. Etant lui-même samaritain, il sait qu'ils sont présents mais il n'y en jamais eu 20 lors de cette fête.

Est-il vrai qu'il y a ce risque de suppression des carrousels pour les enfants l'après-midi de la fête des écoles ? Si oui, y aurait-il une solution de remplacement, comme utiliser les jeunes de Projets Emploi Jeunes pour faire cette sécurité assumée par les parents si ceux-ci sont défaillants pour cette mission ?

Mme De Haller Kellerhals répondra la prochaine fois parce qu'elle n'est pas au courant d'une telle réponse qui la surprend. Effectivement, que les parents soient membres d'une association ou non, il leur est demandé de venir encadrer les petits. Si une telle réponse a été donnée, Il est étonnant et désolant qu'il y ait si peu de participation citoyenne de certains parents et en particulier pour cette école.

Mme Hiltpold : terrasse Bio

Mme Hiltpold sait que M. Morex a posé une question similaire lors du dernier Conseil municipal auquel elle n'a pas pu assister. Toutefois, elle n'a pas eu les réponses à la question qu'elle aurait souhaité poser et elle en a une complémentaire. Nous parlons de la terrasse du Bio, des poteaux qui ont été plantés ainsi que les tentes qui recouvrent la terrasse et le côté. La commune semble avoir donné son avis et les travaux auraient été autorisés. Elle n'a pas vu sur le site de l'Etat une demande d'autorisation ni une procédure en cours ou terminées et elle souhaite savoir qui l'a déposée puisque la commune est propriétaire de ce bâtiment qui se trouve sur le domaine public.

Est-ce que la commune a déposé une demande d'autorisation ? A t'elle été demandée en procédure accélérée ou simplement en ouverture de chantier ? Qui a payé les poteaux et les tentes ?

Est-ce que si chaque terrasse ou établissement public demande à la commune de poser de tels poteaux sur le domaine public, celle-ci va accéder à ces demandes ?

M. Walder répondra la prochaine fois parce qu'il n'a pas tous les éléments de réponse juridique. Par contre, il rappelle ce qui avait été dit à Morex, à savoir que la commune a eu un préavis favorable de la commission de protections des monuments et sites et les procédures légales ont été suivies.

Il reviendra sur ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin d'apporter toutes les précisions demandées par Mme Hiltpold.

Mme Molinari : vitesse, vitesse

Mme Molinari est inquiète de la vitesse excessive des voitures à la rue de la Fontenette et au boulevard des promenades.

Est-ce que cela peut être mesuré afin d'avoir une idée plus précise de ce phénomène ? Quel type de mesures pourrait prendre le Conseil administratif pour sécuriser le trafic de ces routes (pose de radars ou autres) ?

M. Walder répond que, concernant les rues de la Fontenette et Montfalcon, Mme Lammar a fait la demande pour que des contrôles soient effectués par la police cantonale. Nous avons, depuis le dernier Conseil municipal, sollicité la police cantonale pour des contrôles à la route de Drize, à deux endroits : en montant depuis le rondou et un peu plus loin au niveau de l'EMS de Drize, côté Ville de carouge et sur le chemin de Pinchat. Ils ont été effectués durant 1h30 et il y a eu entre 500 et 800 passages de véhicule à chaque endroit (hors des heures de pointes). Ceux-ci ont conduit à 10-15% de dénonciations (20 km/h au-dessus de la vitesse prescrite à 50km/h). Le Conseil administratif a demandé des précisions sur le nombre de véhicules ayant dépassé les limites et lorsqu'il aura ces réponses, il demandera officiellement la pose de radars fixes à ces 3 endroits. Aujourd'hui, la route de Drize est extrêmement dangereuse car les voitures roulent à des vitesses excessives alors qu'il y a une école et un cycle. De plus, les adolescents jouent en descendant la route, même que certains marchent imprudemment sur ladite route. Des demandes sont en cours mais il ne connaît pas les chances pour obtenir des réponses positives des différents départements. Si cela s'avère nécessaire, le Conseil administratif fera de même pour les quartiers de la Fontenette et Montfalcon.

Mme Molinari : place du Marché

Mme Molinari souhaite intervenir sur la place du Marché qui est en zone piétonne les samedis et dimanches. Hors, dimanche dernier, se déroulait le marché de l'artisanat et elle a été étonnée de constater que les marchands avaient déplacé la barrière interdisant l'accès à la zone piétonne pour parquer leurs voitures le long et sur la place. Une voiture était même parquée devant la fontaine. Elle précise qu'elle comprend qu'on ouvre l'accès le samedi au marché pour la pose et dépose des marchandises mais non le stationnement à la journée.

Ont-ils obtenu une autorisation pour accéder à cette zone et laisser leurs véhicules ? Si tel n'est pas le cas, qu'est ce que le Conseil administratif entend faire pour que cela ne se reproduise plus

Mme Lammar répond qu'il n'y a pas d'autorisation particulière pour les marchands de la brocante du dimanche à venir stationner à la rue Saint-Joseph ou le long de la place du Marché, côté Bio. Ils ont le droit de venir déposer ou charger du matériel pour leurs stands, comme les marchands du samedi mais aucune autorisation particulière n'a été délivrée pour le stationnement dans cette zone. Cela étant, nous sommes confronté à un souci puisque le dimanche, en tout cas l'hiver, les agents de police municipale ne travaillent pas l'après-midi. Nous pourrions demander à la police cantonale de faire un contrôle mais elle doute que les agents prennent beaucoup de temps pour effectuer cette tâche.

Cela étant, il doit bien exister une association pour la brocante et le Conseil administratif propose d'envoyer un courrier à celle-ci pour rappeler qu'il n'est pas permis de stationner dans cette zone.

Mme Molinari précise qu'il s'agit du marché des Antiquaires.

M. Morex : sociétés

M. Morex s'adresse à Mme De Haller Kellerhals et il explique qu'il a longtemps hésité à poser cette question en raison d'une certaine confidentialité. Toutefois, comme plusieurs personnes l'ont interpellé, il va tout de même la poser.

Lors de la dernière législature, l'administration a essayé de mettre un pied dans la gestion du club des aînés. Récemment, il a appris qu'une séance avait été organisée avec le Club des aînés pour leur imposer de nouveaux statuts, sous prétexte qu'il est subventionné. Il est vrai que pour tous les clubs et associations subventionnés, nous contrôlons la manière dont la subvention est dépensée, ce qui est normal. Par contre, il estime qu'imposer un membre de l'administration au sein du Conseil du club des aînés est un peu exagéré.

Il a une question subsidiaire : si on le fait avec une société qui touche CHF 20'000.--, que faisons-nous avec les sociétés qui touchent des subventions supérieures ? Est-ce que c'est une manière de vouloir municipaliser les sociétés carougeoises ?

Mme De Haller Kellerhals répond qu'il y a effectivement une tendance à municipaliser les associations comme, par exemple, dans le domaine de la petite enfance. Depuis 9 ans qu'elle siège au sein du Conseil administratif, elle a toujours trouvé que les associations faisaient un travail remarquable et elle n'a pas souhaité les municipaliser par respect pour ce travail citoyen.

Concernant le club des aînés ainsi que pour beaucoup d'autres associations carougeoises, nous avons dit et répété de nombreuses fois que nous tendons à avoir des contrats de prestations et de subventionnement, comme nous l'avons fait avec la petite enfance pour chacune des institutions carougeoises et nous créons, au fur et à mesure, de nouveaux contrats de subventionnement. Le club des aînés est un club important à Carouge et il ne s'agit pas du montant que nous lui allouons mais nous accordons une importance prépondérante à la politique des aînés. Notre but est de pouvoir mieux travailler avec ce club, raison pour laquelle nous sommes en pleine discussion aujourd'hui avec celui-ci. Elle trouve que la question de M. Morex est prématurée et étrange puisque le Conseil administratif a reçu le club des aînés et lui a laissé jusqu'à mi-novembre pour donner une réponse sur le projet de contrat qui leur a été soumis.

Elle répète ce qui a déjà été dit, à savoir, que pour établir un contact beaucoup plus étroit avec les associations qui ont souvent besoin de conseils ou même du travail de notre administration, nous avons délégué, dans chacune des institutions de la petite enfance, ainsi qu'à la maison de quartier et maintenant au club des aînés, une personne chargée de faire l'interface. Le but étant que cette personne puisse intervenir rapidement auprès du Conseil administratif en cas de problèmes, souhaits, idées ou propositions.

Mme De Haller Kellerhals trouve dommage que M. Morex intervienne aujourd'hui alors que les discussions sont en cours.

M. Morex : le marché

Ml. Morex a lu dans l'hebdomadaire "Genève Home Informations" un article concernant la place du marché et les terrasses qui sont installées lors du marché et particulièrement le samedi. Il ne va pas revenir sur les propos tenu par M. Walder qui a été interrogé par une journaliste et dont il n'a rien à redire. Toutefois, il s'agit encore une fois d'une question de confidentialité. Le règlement pour les aménagements sur le marché a fait l'objet d'une discussion au sein d'une commission et il avait regretté, lors de celle-ci, que le Conseil administratif soit venu avec un règlement pour les installations éphémères sans inclure la problématique de certains stands sur le marché le du samedi matin.

Le Conseil administratif lui avait répondu qu'il avait oublié et qu'il reviendrait avec un nouveau règlement.

Comment se fait-il, alors que c'est confidentiel au sein d'une commission, qu'un journaliste ait eu vent de cette affaire et pose des questions à M. Walder, qui y a répondu, ce qui est normal. Il ne reviendra pas sur les propos tenus par la journaliste et qui n'ont rien à voir avec l'interview de M. Walder. Toutefois, des affirmations contenues dans cet article l'on fait bondir.

Comment se fait-il que ce qui se décide en commission puisse arriver jusqu'aux journalistes ?

M. Walder rappelle que le règlement du marché est du ressort du Conseil administratif. Il a été abordé en commission parce que nous traitons du règlement des glaciers et des membres ont proposé de revoir également, pour plus d'égalité, le règlement du marché. Le Conseil administratif procédait déjà à son élaboration. Le Conseil administratif a discuté avec les marchands pour présenter une proposition qui consistait à ne plus avoir de terrasses assises mais de laisser quand même les marchands et leurs clients consommer sur place. Les marchands en ont discuté et, pour ne rien cacher, trois marchands seraient péjorés par cela et n'ont pas beaucoup apprécié cet article du règlement. Ils ont contacté une journaliste de l'hebdomadaire "Genève Home Informations" qui l'a contacté pour lui demander la position du Conseil administratif. Le Conseil administratif n'a, bien entendu, pas pour habitude de téléphoner aux journalistes pour leur communiquer l'état d'avancement des discussions avec les institutions diverses de la place. Ce règlement sera discuté au Conseil municipal parce que le Conseil administratif le souhaite et que les marchands, comme il l'a précédemment expliqué, ont déposé une pétition. Celle-ci, si les membres de ce Conseil le décident, sera renvoyée en commission et cela donnera l'occasion d'en discuter.

M. Walder précise que la décision finale sur ce règlement est uniquement de la responsabilité du Conseil administratif.

M. Morex répond à M. Walder qu'il ne l'a jamais mis en cause, quant à un manque de confidentialité et ce n'était pas lui qu'il attaquait.

M. Morex : inaugurations

M. Morex fait remarquer que bon nombre d'inaugurations ont eu lieu ces derniers temps et il précise qu'il n'a pas une attention toute particulière à se précipiter sur les buffets pour manger des petits canapés et boire un verre de vin blanc ou de jus d'orange. Toutefois, il rend attentif le Conseil administratif au fait qu'il n'est pas possible, pour certaines personnes qui travaillent, de se rendre aux inaugurations ayant lieu entre 17h00 et 18h00.

On peut trouver bizarre que certaines personnes ne soient jamais présentes mais c'est en raison des horaires qui sont trop tôt.

Mme De Haller Kellerhals répond que les deux inaugurations dont nous avons beaucoup parlé aujourd'hui, c'est-à-dire, celles de l'école de la Vigne-Rouge et de l'Espace de Vie Enfantine

des Epinettes concernent en premiers lieu les usagers. En l'occurrence, ce sont des enfants et nous ne pouvons pas organiser des inaugurations en soirée. Raison pour laquelle 17h00 ou 18h00 convient fort bien aussi aux parents desdits enfants qui sont des usagers de premier rang.

Le Président lève la séance à 21h50.

Carouge, le 25 octobre 2012/CT